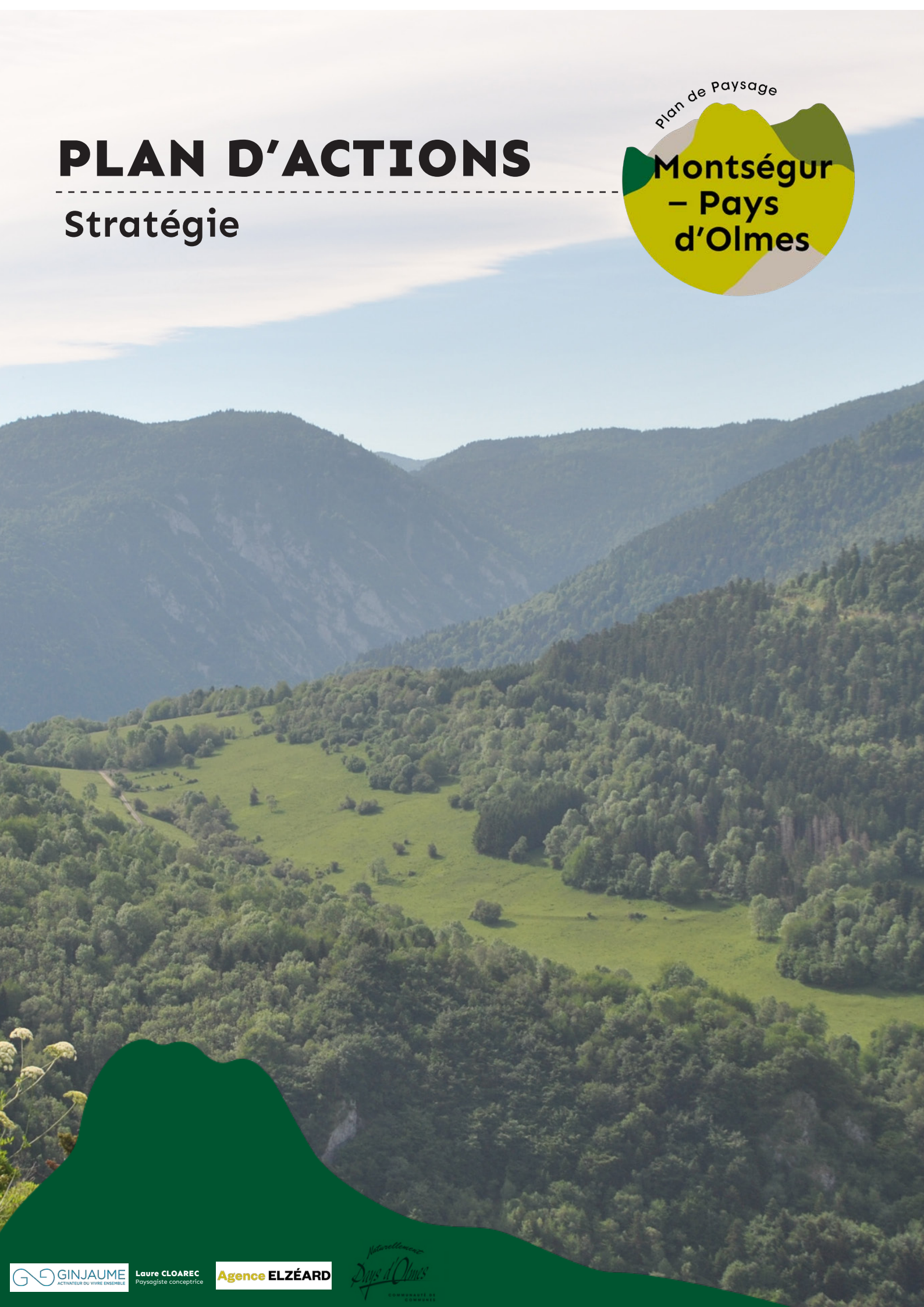


PLAN D' ACTIONS

Stratégie



Le Plan de paysage du Pays d'Olmes



SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un Plan d'actions ?	3
La participation des acteurs du territoire	4
Stratégie, suivi et évaluation	5
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	
OQP1/Pour révéler les paysages des vallées : Valoriser les continuités naturelles et paysagères des rivières et leurs patrimoines associés	6
OQP2/Pour conforter la diversité paysagère du Pays d'Olmes : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières, pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients	7
OQP3/Pour mettre en valeur la richesse patrimoniale du Pays d'Olmes : Élargir la découverte, valoriser les sites patrimoniaux et ordinaires en respectant l'esprit des lieux	8
OQP4/ Pour construire une culture paysagère commune : Partager les valeurs paysagères et écologiques du Pays d'Olmes auprès de tous les publics	9
Cartographie du Plan d'actions	10
PLAN D'ACTIONS DÉTAILLÉ	
Fiche axe 1. Mettre en place une gouvernance pour la mise en œuvre du Plan de paysage	13
Fiche axe 2. Renforcer la compétence des acteurs élus/techniciens en matière de paysage et décliner le Plan de paysage à l'échelle opérationnelle et réglementaire	15
Fiche axe 3. Élaborer un schéma directeur à l'échelle des bassins versants pour offrir une approche multifonctionnelle des rivières et de leurs abords	19
Fiche axe 4. Requalifier le réseau des friches industrielles au profit de la vie économique, sociale, culturelle, et de la biodiversité	23
Fiche axe 5. Mettre en valeur le petit patrimoine bâti associé à l'eau	27
Fiche axe 6. Soutenir le développement du pastoralisme et des autres filières agricoles pour préserver et reconquérir les milieux ouverts	31
Fiche axe 7. Accompagner la gestion de la forêt et la structuration de la filière forestière en tenant compte des paysages, de la biodiversité et des évolutions climatiques	35
Fiche axe 8. Réinventer l'offre touristique et favoriser l'itinérance et les mobilités actives pour une découverte apaisée et approfondie	39
Fiche axe 9. Organiser l'accueil du Grand Site au niveau de ses deux portes d'entrée, Montferrier et Bélesta	43
Fiche axe 10. Élargir le réseau de découverte aux villages et sites d'intérêt moins connus en anticipant la fréquentation future	47
Fiche axe 11. Sensibiliser le Grand Public, habitants et locaux, notamment par des actions participatives	51
Fiche axe 12. Sensibiliser le jeune public aux enjeux de paysage et de biodiversité	55

Qu'est-ce qu'un Plan d'actions ?



UN PLAN DE PAYSAGE

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes est Lauréate en 2021 de l'appel à projets « Plan de paysage » organisé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES). L'élaboration du Plan de paysage du Pays d'Olmes s'inscrit dans le programme d'actions de l'Opération Grand Site (OGS) de Montségur. Une démarche d'excellence en matière de préservation des paysages. Sous son impulsion, le besoin de prendre en compte les paysages dans les politiques d'aménagement et la volonté de partager une vision future s'est élargie à l'échelle de l'ensemble du territoire du Pays d'Olmes.

Le Plan de paysage est une démarche volontaire de prise en compte du paysage, qu'il s'agisse de sa protection, de sa gestion ou de son aménagement dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire au regard des objectifs formulés en matière de paysage. Il se traduit par l'expression d'un projet partagé sur le territoire entre les élus, les habitants, les acteurs économiques et associatifs.

Le Plan de paysage est un outil méthodologique et pratique pour éclairer les décisions de la collectivité en matière d'aménagement du territoire au regard des objectifs formulés pour le paysage.

SES FINALITÉS

- **Préserver, valoriser et développer le territoire par le paysage.**
- **Renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie.**
- **Diffuser les connaissances sur les singularités paysagères du territoire et sensibiliser les élus et habitants aux enjeux de paysage.**

Le Plan de paysage du Pays d'Olmes va

permettre d'aborder plus spécifiquement cinq thématiques prioritaires pour le devenir des paysages du territoire :

- **la reconquête des milieux agropastoraux.**
- **le renforcement de l'usage multifonctionnel de la forêt.**
- **l'optimisation de la qualité écologique du paysage.**
- **l'amélioration du paysage urbain et la reconquête des friches industrielles.**
- **la sensibilisation et la médiation autour du paysage et des milieux naturels auprès du grand public.**

SES ÉTAPES

1. L'état des lieux / Quels sont les paysages du Pays d'Olmes ? Comment évoluent-ils ?

Cette première phase permet d'analyser le paysage du Pays d'Olmes, ses caractéristiques, ses évolutions passées et futures et d'identifier collectivement les usages du territoire pour faire ressortir les enjeux locaux : les éléments à valoriser, les contraintes d'usages et les risques de fragilisation.

2. Les objectifs de qualité paysagère / Quels paysages souhaite-t-on ?

Par la formulation des grands objectifs de qualité paysagère, cette seconde étape permet de définir de façon partagée la stratégie d'évolution du territoire.

3. Le programme d'actions / Comment peut-on agir ?

Cette troisième et dernière phase sera l'occasion de définir collectivement un plan d'actions concret et hiérarchisé, à mettre en œuvre, à court, moyen et long terme.

Le Plan de paysage constitue ainsi le point de départ d'une démarche concertée entre différents acteurs qu'il s'agira ensuite de mettre en œuvre, de suivre, d'animer et de faire vivre dans le temps.

La participation des acteurs du territoire



LES ATELIERS

Le programme d'actions du Plan de paysage du Pays d'Olmes a été construit en concertation avec de nombreux partenaires, élus, techniciens et acteurs du territoire. Il identifie une vingtaine d'actions parmi lesquelles une douzaine sont détaillées en fiches axes. Le choix de ces douze fiches a été fait pendant les ateliers avec les élus et acteurs du territoire. Ainsi, nous avons pu prioriser ensemble les actions les plus urgentes et nécessaires.

Chaque phase du Plan de paysage a été menée en concertation avec les acteurs du territoire. Pour le programme d'actions, 4 ateliers ont été organisés avec les élus et techniciens du Pays d'Olmes pour valider et prioriser les principes d'actions.

Les ateliers ont été structurés par Objectifs de Qualité Paysagère comme suit :

- Atelier 1 – 24 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 : **Valoriser les continuités naturelles et paysagères des rivières et vallées, et leurs patrimoines associés**
- Atelier 2 – 24 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 : **Accompagner les dynamiques agricoles et forestières, pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients.**

- Atelier 3 – 25 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 : **Élargir la découverte, valoriser les sites patrimoniaux et ordinaires en respectant l'esprit des lieux.**
- Atelier 4 – 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 : **Partager les valeurs paysagères et orchestrer la gestion collective des paysages du Pays d'Olmes.**

Un public mixte, entre 15 et 20 personnes, composé d'élus, de techniciens et de partenaires de la CCPO, a assisté aux différents ateliers.

Les objectifs des ateliers étaient les suivants :

- Valider définitivement la formulation de la stratégie du Plan de paysage pour amorcer le travail d'élaboration du programme d'actions détaillé.
- Valider, compléter et/ou reformuler les différents principes d'actions pour l'ensemble des OQP.
- Choisir les actions prioritaires qui feront l'objet d'un développement approfondi sous forme de FICHES AXES détaillées.

Au total, **12 fiches axes** ont été déclinées en actions. Celles-ci feront l'objet d'un phasage différent en fonction de leur priorité : actions à réaliser à court, moyen et long terme.



Temps d'échange avec les élus et acteurs du territoire au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes

L'UTILISATION DES FICHES

La réalisation des fiches actions s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage du Pays d'Olmes. Elle découle d'un diagnostic et d'une stratégie paysagère élaborés collectivement avec les acteurs du territoire entre 2022 et 2023. L'ensemble des fiches est conçu pour une lecture autonome en lien avec sa thématique. Pour une vision plus globale de la politique paysagère du Pays d'Olmes, retrouvez l'ensemble du Plan de paysage et les cartographies stratégiques complètes dans les documents de l'étude mis à disposition par la CCPO.

STRATÉGIE

Nous sommes convaincus qu'un Plan de paysage contribue à renouveler le lien entre la société et son environnement. Pendant tout le processus d'élaboration de cette étude **le lien avec les acteurs locaux du territoire a été tissé**. Les nombreux ateliers tout au long des trois phases, ont permis de créer une **dynamique très importante** pour le territoire, qu'il s'agit à présent de poursuivre, pour faire vivre le Plan de paysage.

Le risque, au-delà de ce temps d'élaboration participative, est l'essoufflement, au moment même où il faut redoubler d'efforts pour passer à l'opérationnel. Le fait que

ÉVALUATION

Évaluer le plan d'actions est une démarche complexe, mais essentielle. Ainsi, sur les différentes fiches, nous avons pris soin d'identifier des questions évaluatives pour permettre une mesure de chaque action. Quelques fois des indicateurs quantitatifs (surface de foncier transformé, nombre de projets de requalification urbaine réalisés, nombre de belvédères aménagés, ...) sont possibles pour évaluer certaines actions du Plan de paysage du Pays d'Olmes, mais il faut y ajouter une dimension qualitative qui permette de vérifier que le résultat final réponde aux attendus paysagers.

plusieurs actions soient concomitantes avec des actions de l'OGS, permettra une mise en commun des moyens plus importante sur ces actions, bien qu'elles correspondent à un périmètre plus élargi.

Pour éviter ce possible essoufflement, nous encourageons à **mettre en place des dispositifs spécifiques à la bonne mise en œuvre du Plan de paysage** et son suivi dans le temps. Dans ce sens, 1 objectif et 2 axes développés dans des **fiches «actions préalables»** sont proposés en introduction au programme d'action :

Objectif préalable/ Pour accompagner la mise en œuvre du Plan de Paysage : orchestrer la gestion collective des paysages du Pays d'Olmes

- **Fiche 1** : Mettre en place une gouvernance pour la mise en œuvre du Plan de paysage
- **Fiche 2** : Renforcer la compétence des acteurs élus/techniciens en matière de paysage et décliner le Plan de paysage à une échelle opérationnelle et réglementaire

Stratégie : Objectifs de Qualité Paysagère et axes pour agir

OQP1/ Pour révéler les paysages des vallées : Valoriser les continuités naturelles et paysagères des rivières et leurs patrimoines associés

L'eau, par les vallées et les rivières constitue la colonne vertébrale du Pays d'Olmes. Les deux principales vallées du Touyre et de l'Hers ont marqué, par leur présence, le territoire et ses paysages, tout au long de leur histoire. Corridors naturels, sources de vie, ressources pour l'industrie, liaisons naturelles reliant plaine et montagne, ...

3 axes ont été identifiés pour valoriser, préserver, restaurer et requalifier ces structures naturelles clefs :

- **Axe 3** : Élaborer un schéma directeur à l'échelle des bassins versants pour offrir une approche multifonctionnelle des rivières et de leurs abords
- **Axe 4** : Requalifier le réseau de friches industrielles au profit de la vie économique, sociale, culturelle, et de la biodiversité
- **Axe 5** : Mettre en valeur le petit patrimoine bâti associé à l'eau



OQP2/ Pour conforter la diversité paysagère du Pays d'Olmes : Accompagner les dynamiques agricoles et forestières, et favoriser des paysages et des milieux variés et résilients

L'identité paysagère du Pays d'Olmes, entre plaine et montagne, est fragile et en permanente mutation. L'agriculture et la foresterie participent pleinement à la définition de cette identité et sont garantes de la gestion des paysages. Ainsi, leur rôle est primordial pour le maintien des paysages vivants et diversifiés. Soutenir, accompagner, développer ces activités et leur évolution est un des piliers importants de la stratégie du territoire du Pays d'Olmes.

2 axes sont proposés pour concrétiser cet objectif de qualité paysagère :

- **Axe 6** : Soutenir le développement du pastoralisme et des autres filières agricoles pour préserver et reconquérir les milieux ouverts
- **Axe 7** : Accompagner la gestion de la forêt et la structuration de la filière forestière en tenant compte des paysages, de la biodiversité et des évolutions climatiques



Stratégie : Objectifs de Qualité Paysagère et axes pour agir (suite)

OQP3/ Pour mettre en valeur la richesse patrimoniale du Pays d'Olmes : Élargir la découverte, valoriser les sites patrimoniaux et ordinaires en respectant l'esprit des lieux

Le Pog et son château sont des pièces maîtresses de la découverte du territoire en tant que Grand Site. Mais il ne faut pas oublier le château de Roquefixade, les Gorges de la Frau, les chutes d'eau de Roquefort-les-Cascades, Fontestorbes, le Gouffre des Corbeaux, ... autant de sites remarquables qui ont besoin d'être mis en lumière.

La découverte du territoire dans toute son épaisseur nécessitera le développement de mobilités actives, qualitatives et structurées. L'organisation et la structuration de l'accueil en tenant compte de l'esprit des lieux, est un axe de travail important pour la préservation et la valorisation du territoire du Pays d'Olmes.

3 axes sont proposés dans ce sens :

- **Axe 8** : Réinventer l'offre touristique et favoriser l'itinérance et les mobilités actives pour une découverte apaisée et approfondie
- **Axe 9** : Organiser l'accueil du Grand Site aux deux portes d'entrée, Montferrier et Bélesta
- **Axe 10** : Élargir le réseau de découverte aux villages et sites d'intérêts moins connus en anticipant la fréquentation future



OQP4/ Pour construire une culture paysagère commune : Partager les valeurs paysagères et écologiques du Pays d'Olmes auprès de tous les publics

Le Plan de paysage est un outil qui devra vivre, être partagé et communiqué. Un outil qui permettra de sensibiliser les élus et techniciens, le grand public et les plus petits aussi. Le grand paysage, ses valeurs, ses qualités et son devenir sont des sujets à diffuser, partager et transmettre sans modération.




Afin de concrétiser la mise en œuvre du Plan de paysage et de poursuivre la sensibilisation auprès du plus grand nombre, 2 axes sont proposés :

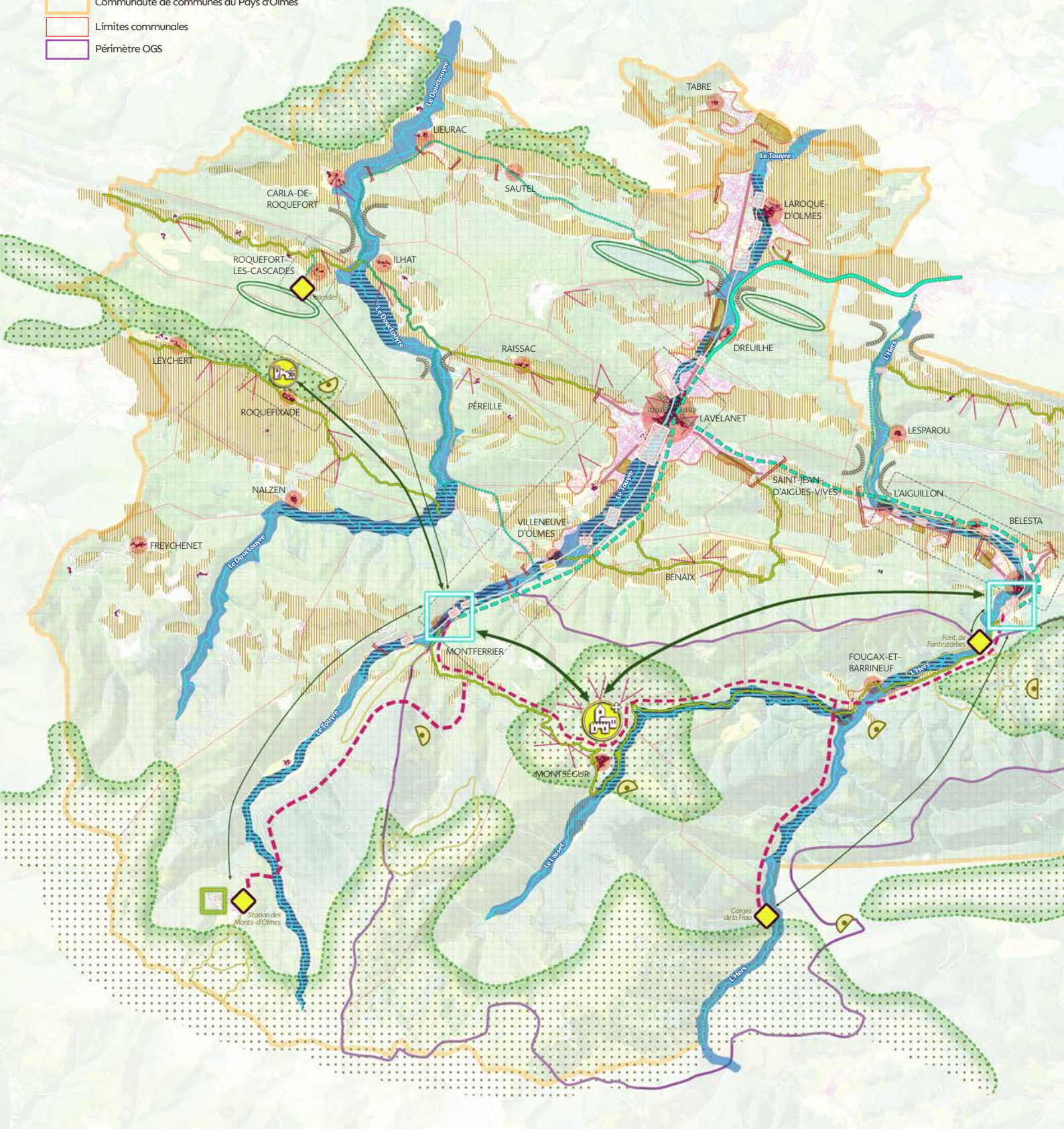
- **Axe 11** : Sensibiliser le grand public, habitants et locaux, notamment par des actions participatives
- **Axe 12** : Sensibiliser le jeune public aux enjeux de paysage et de biodiversité



Cartographie du Plan d'actions

0 1 2 5 km 

-  Communauté de communes du Pays d'Olmes
-  Limites communales
-  Périmètre OGS





Objectifs préalables/ Orchestrer la gestion collective des paysages du Pays d’Olmes

AXE 1	Mettre en place une gouvernance pour la mise en oeuvre du Plan de Paysage
	Non cartographique
AXE 2	Renforcer les compétences des acteurs élus/techniciens en matière de paysage et décliner le plan de paysage à une échelle opérationnelle et réglementaire
	Réaliser des plans guides sur des sites pilotes à enjeux

OQP1/ Valoriser les continuités naturelles et paysagères des rivières, et leurs patrimoines associés

AXE 3	Elaborer un schéma directeur à l'échelle des bassins versants pour offrir une approche multifonctionnelle des rivières et leurs abords
	Contribuer à la protection et au bon fonctionnement écologique des principales rivières de l’Hers, du Touyre et du Douctouyre
	Révéler l’eau, ses paysages caractéristiques et sa biodiversité, en ville comme dans l’espace agricole (OAP Paysage et Biodiversité dans PLU)
	Retrouver des vues sur les rivières et mettre en scène les berges par des projets exemplaires sur des séquences paysagères clefs
	Favoriser une réouverture des paysages de coteaux et fonds de vallée par une gestion adaptée
AXE 4	Requalifier le réseau des friches industrielles au profit de la vie économique, sociale, culturelle, et de la biodiversité
	Mettre en valeur le chapelet de friches au sein du tissu urbain : <i>espaces publics sur les abords, espaces et vues sur la rivière, voies douces...</i>
	Engager la sécurisation et la reconversion d’un site industriel emblématique du territoire (ex : Villeneuve d’Olmes) pour accueillir des événements culturels et artistiques et faire valeur d’exemple
AXE 5	Mettre en valeur le petit patrimoine bâti associé à l’eau
	Non cartographique

OQP2/ Accompagner les dynamiques agricoles et forestières pour favoriser des paysages et des milieux variés et résilients

AXE 6	Soutenir le développement du pastoralisme et des autres filières agricoles pour préserver et reconquérir les milieux ouverts
	Poursuivre les études avec le CEN et faciliter l’installation de nouveaux exploitants sur les secteurs sensibles : Montségur, Roquefixade, Belesta, Carla-de-Roquefort...
	Animer la filière élevage sur le terrain par des actions auprès des éleveurs et leur mise en réseau : PAT, PAEC-MAEC, sensibilisation du public sur l’animation de la montagne...
	Encourager et accompagner l’évolution des pratiques agricoles vers des productions respectueuses des ressources naturelles (eau, sol...) et à destination des consommateurs locaux
	Stopper l’urbanisation et protéger strictement les espaces de respiration entre les emprises bâties des vallées
	Recomposer des lisières agro-urbaines autour du chapelet urbanisé des vallées du Touyre et de l’Hers
AXE 7	Accompagner la gestion de la forêt et la structuration de la filière forestière en tenant compte des paysages, de la biodiversité et des évolutions climatiques
	Préserver un paysage forestier de qualité garant de l’identité du Pays d’Olmes tout en soutenant une économie locale, vertueuse et pourvoyeuse d’emplois
	Décliner la charte forestière en définissant des plans de gestion démonstrateurs sur des ensembles cohérents d’un point de vue paysager, économique, écologique et social (forêts publiques)

OQP3/ Élargir la découverte, valoriser les sites patrimoniaux et ordinaires en respectant l’esprit des lieux

AXE 8	Réinventer l’offre touristique et favoriser l’itinérance et les mobilités actives pour une découverte apaisée et approfondie
	Prolonger la voie verte jusqu’aux sites portes du Grand Site à Montferrier et Belesta
	Créer des boucles cyclables de découverte des singularités paysagères du Pays d’Olmes depuis la voie verte vers les sites d’intérêt patrimonial
	Valoriser les singularités paysagères des portes naturelles formées par les cluses du Plantaurel : en mettant en scène leur traversée depuis les boucles cyclables dans les fonds de vallée
	Etudier la faisabilité et mettre en oeuvre un service navette bus depuis les portes d’entrée du GS vers Montségur, les Monts d’Olmes, Fontestorbes et les gorges de la Frau
	Mettre en place les boucles de randonnées thématiques du Plan Territorial de Randonnées du Pays d’Olmes
	Mettre en place le projet d’aménagement des belvédères autour du Pog et construire leur mise en réseau
	Mettre en valeur les routes balcons en intégrant notamment la place des vélos
	Valoriser les points de vue depuis les principaux axes de découverte
	Améliorer les paysages des Zones d’Activités Economiques en entrée de bourg
	Améliorer l’image du territoire depuis les principaux axes urbains, et notamment la D 625 le long du Touyre
AXE 9	Organiser l’accueil du Grand Site aux deux portes d’entrée, Montferrier et Bélesta
	Requalifier les anciennes friches industrielles de Montferrier et Belesta comme des sites d’accueil relais : <i>aménagement d’aires de stationnement multimodales, arrêt navette, liaisons piétonnes avec les centres villages, point d’information, relais vers sites d’intérêt, maison du GSF, etc.</i>
AXE 10	Élargir le réseau de découverte aux villages et sites d’intérêt moins connus en anticipant la fréquentation future
	Requalifier les espaces publics des bourgs et villages en en confortant leur trame paysagère et en donnant plus de place au végétal, aux sols perméables, aux lieux de convivialité
	Réaliser et mettre en oeuvre des schémas d’accueil et de fréquentation des sites d’intérêts patrimoniaux : <i>identifier, acquérir ou conventionner certaines parcelles stratégiques, mettre à distance les voitures, intégrer les équipements et le mobilier à l’esprit des lieux...</i>
	Mettre en oeuvre le projet de requalification de la station de ski des Monts d’Olmes

OQP4/ Partager les valeurs paysagères du Pays d’Olmes et orchestrer leur gestion collective

AXE 11	Sensibiliser le grand public, habitants et locaux, notamment par des actions participatives
	Non cartographique
AXE 12	Sensibiliser le jeune public aux enjeux de paysage et de biodiversité
	Non cartographique

Plan d'actions détaillé



La réalisation de ces fiches axes s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du Plan de paysage du Pays d'Olmes. Elles découlent d'un diagnostic et d'une stratégie paysagère élaborés collectivement avec les acteurs du territoire entre 2022 et 2024. Ces fiches sont conçues pour une lecture autonome en lien avec leur thématique. Il s'agit d'un classeur de fiches A3 pliables en livret A4 (4 feuillets), qui peuvent être imprimées indépendamment les unes des autres.

Elle sont construites avec une première de couverture qui reprend des éléments de contexte (enjeux, objectifs, sites concernés, etc.), une double page centrale qui décrit les actions opérationnelles à engager, et des principes de mise en œuvre illustrés et des outils de suivi. Enfin, la dernière de couverture renvoie à des exemples et références inspirantes traitant du même sujet, réalisés sur le territoire ou ailleurs.

1

OBJECTIF PRÉALABLE :

ORCHESTRER LA GESTION COLLECTIVE DES PAYSAGES DU PAYS D'OLMES

Mettre en place une gouvernance pour la mise en œuvre du Plan de paysage



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉS

- Ensemble du territoire de la CCPO

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

Le plan de paysage est une démarche vivante qui est amenée à évoluer une fois les études de cadrage abouties. Sa mise en application sur les dix prochaines années dépend de sa bonne appropriation par ses parties prenantes. La continuité de son animation est indispensable afin de rattacher autant que possible les projets du Pays d'Olmes à cette politique paysagère globale.

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Mettre en place une instance ayant pour objet l'animation et le suivi du Plan de paysage
- Élaborer les outils de suivi de la mise en œuvre du Plan de paysage, apprécier sa progression et/ou réajuster ses objectifs
- Sensibiliser, former l'ensemble des acteurs et communiquer sur les enjeux du Plan de paysage

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Élus
- Habitants
- Acteurs économiques
- Touristes
- Techniciens
- ANA-CEN

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- OGS



ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
1.1 / Faire connaître le Plan de paysage et élaborer collectivement une charte d'engagement sur la base du plan d'actions du Plan de paysage	Bureau d'études paysagistes concepteurs	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE
1.2 / Constituer un comité de suivi du Plan de paysage (2 réunions/an) avec des référents Plan de paysage issus des communes ayant signé la charte, les partenaires et services techniques	Tous les membres du comité de suivi	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE
1.3 / Maintenir un poste dédié à l'animation du Plan de paysage (et de l'OGS) au sein des services de la CCPO	RGSF / DREAL		ACTION PRIORITAIRE

ÉVALUATION ET SUIVI

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Les communes qui n'ont peu ou pas participé au Plan de paysage ont-elles bénéficié d'une présentation sur les notions et connaissances du paysage, et sur le Plan de paysage ?
- La gouvernance concernant la mise en œuvre du Plan de paysage a-t-elle été maintenue ? renforcée ?
- Nombre de comités de suivi effectués ?

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTS LIÉS

- L'ensemble des actions du Plan de paysage

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



Une présentation des projets en cours (action de l'OGS), sous forme de forum, à Montferrier le 7 mars 2024

◆ JOURNÉES DE VISITE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE CADRE DE L'OGS

Pendant deux jours, les acteurs du territoire ont défendu les projets et les actions mises en place autour du Grand Site. Leur implication lors de ce temps important a témoigné d'un engagement et d'une volonté forte en faveur des paysages. Cette dynamique doit être poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de paysage.

Exemples d'actions présentées lors de cette occasion :

- Projet des sentiers de randonnées / belvédères
- Volet environnement avec la RNR
- Ambassadeurs
- Plan de paysage
- ...

2

OBJECTIF PRÉALABLE :

ORCHESTRER LA GESTION
COLLECTIVE DES PAYSAGES
DU PAYS D'OLMES

**Renforcer la compétence des
acteurs élus/techniciens en
matière de paysage et décliner
le Plan de paysage à une échelle
opérationnelle et réglementaire**

**ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION****SITES ET COMMUNES CONCERNÉES**

- Ensemble du territoire de la CCPO

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

La démarche paysagère propose une méthode d'approche d'un projet de territoire permettant d'appréhender de manière globale les enjeux du territoire (urbains, agricoles, environnementaux, attractivité,...) et de s'affranchir d'une approche sectorielle classique. Aussi, les sujets traités sont nombreux, complexes, et évoluent dans le temps. Face à cela, les acteurs du territoire ont besoin de se former et d'être accompagnés pour une prise en compte de la dimension paysagère, ou sur des sujets plus techniques ou nécessitant une réflexion plus poussée. Consolider un socle commun de connaissances aidera à construire une légitimité pour la prise de décisions et leur application. A travers cet axe, il s'agit aussi de mettre à jour les documents réglementaires de la collectivité en y intégrant la stratégie paysagère développée dans le plan de paysage, et de permettre la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION**BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION**

- Élus
- Techniciens
- ANA-CEN

- Faciliter la mise en œuvre opérationnelle du Plan de paysage
- Faciliter la sensibilisation des élus, des techniciens et l'aide à la décision
- Développer les partenariats avec les acteurs du paysage
- Améliorer la qualité des projets et des réalisations par un suivi spécifique
- Renforcer les échanges et la culture paysagère au sein des services de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes
- Poursuivre la dynamique amorcée dans le cadre de l'Opération Grand Site et du Plan de paysage et partager la même ambition qualitative pour le territoire

**CONVERGENCE AVEC D'AUTRES
POLITIQUES PUBLIQUES DU
TERRITOIRE**

- PLUi
- PAH
- PAT
- RNR
- AMPM



ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
2.1 / Traduire de façon stratégique et réglementaire le plan d'actions du Plan de paysage au sein du PLUi et des autres documents cadre du territoire à l'occasion de leur élaboration, révision ou modification	Services de la CCPO en charge du PLUi ; ANA CEN ; AMPM	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE
2.2 / Élaborer une OAP «Paysage et Biodiversité», à partir des orientations et actions du Plan de paysage, pouvant servir de référentiel pour les élus et les porteurs de projets	Bureau d'étude paysagistes concepteurs ; ANA CEN ; AMPM	Subventions Etat (DREAL, DDT) ; Europe (FEDER)	ACTION PRIORITAIRE
2.3 / Élaborer des esquisses-programme sur des secteurs stratégiques (identifiés dans le Plan de paysage comme «Sites Pilotes»)	Bureau d'étude paysagistes concepteurs	Subventions Etat (DREAL, DDT) ; Région Occitanie ; Département 09	ACTION PRIORITAIRE
2.4 / Organiser des cycles de formation à destination des élus et techniciens avec des spécialistes extérieurs autour de la question du paysage, de ses dynamiques et évolutions : permanences dans les villages, organisation de conférences, visites thématiques...	PAH ; ANA CEN ; CAUE 09 ; DREAL ; associations ; Ambassadeurs ; paysagistes concepteurs / formateurs ; AMPM	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE
2.5 / Établir des conventionnements (CAUE 09, écoles du paysages, etc.) pour des sujets liés à l'aménagement ou à la gestion du territoire (études, maîtrise d'œuvre, appels à projet, etc.)	PAH ; ANA CEN ; CAUE 09 ; Universités	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE
2.6 / Organiser des voyages d'étude pour voir des projets référents et échanger avec d'autres territoires, partages d'expériences avec d'autres Grands Sites...	PAH ; ANA CEN ; CAUE 09 ; DREAL	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE

◆ **PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 2.4 : ORGANISER DES CYCLES DE FORMATION À DESTINATION DES ÉLUS ET TECHNICIENS AVEC DES SPÉCIALISTES EXTÉRIEURS AUTOUR DU PAYSAGE ET SES DYNAMIQUES ET ÉVOLUTIONS**

Organiser des cycles de formation pour renforcer les notions de paysage, créer une culture commune et faire vivre le Plan de paysage et son évolution. Que les nouveaux élus puissent s'approprier cette culture commune



Les lectures paysagères



Les ateliers entre élus et techniciens. Exemple du «World Café»

Exemples d'ateliers et animations organisés pendant le Plan de paysage pour associer et accompagner les élus, techniciens et acteurs du territoire et engager la création d'une culture paysagère commune.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Peut-on dire qu'une culture paysagère commune prend forme sur le territoire du Pays d'Olmes ?
- Les communes qui n'ont peu ou pas participé au Plan de paysage ont-elles bénéficié d'une présentation sur les notions et connaissances du Plan de paysage ?
- Comment les nouveaux élus sont-ils sensibilisés au paysage et à la connaissance du Plan de paysage ?
- Nombre d'actions de sensibilisation/formation à destination des élus, techniciens et/ou ambassadeurs
- Nombre de conventionnements et d'appels à projet sur des sujets liés aux paysages
- Nombre de personnes touchées par cette action

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- L'ensemble des actions du Plan de paysage

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



Exemple d'ateliers avec les élus pendant le Plan de paysage, une très belle mobilisation à maintenir

◆ CRÉATION PAR LE CAUE D'UN PROGRAMME DE FORMATION POUR LES ÉLUS ET TECHNICIENS

Création d'un programme de formation pour les élus et techniciens des collectivités sur les notions du paysage et de ses enjeux. Voici quelques possibles thématiques :

- Mettons-nous d'accord sur la notion de paysage.
- Comment positionner la thématique transversale du paysage à la base d'un projet de territoire ?
- Comment organiser différemment le développement urbain pour en faire une opportunité de revitalisation d'un bourg ?
- Acquérir les fondamentaux en urbanisme durable respectueux des paysages.
- S'appuyer sur les qualités patrimoniales et paysagères pour développer des stratégies de développement local et de requalification du cadre de vie.

◆ LES FICHES PRATIQUES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a créé 4 fiches pratiques suite à son Plan de paysage Transition Énergétique pour sensibiliser et former les élus à l'aménagement des espaces publics adaptés au climat de demain. Les fiches qui ont été réalisées pour l'instant sont sur les thématiques suivantes :

- Désimperméabiliser les sols
- Valoriser la présence de l'eau
- Maintenir et renforcer la place du végétal
- Accueillir les usages d'aujourd'hui et de demain

◆ L'ENQUÊTE «ÉLUS LOCAUX ET PAYSAGES», RÉALISÉE PAR LE CEREMA

Le Cerema a travaillé pour un plan d'actions pour la formation et la sensibilisation des élus locaux au paysage et à l'approche paysagère.

Un travail en étroite collaboration entre le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, l'Association des Maires de France et les présidents d'intercommunalités, le Cerema et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Le végétal est un allié majeur face au changement climatique. Maintenir la végétation existante et renforcer la place du végétal dans les nouveaux aménagements sont des solutions clés pour améliorer le confort et les qualités paysagères des espaces publics.

Les bienfaits du végétal

Face au changement climatique, le végétal apporte de nombreux bienfaits :

- Apporter de l'**ombre** et de la **fraîcheur** en période estivale.
- Favoriser l'**infiltration** de l'eau de pluie dans le sol et limiter ainsi les risques liés aux ruissellements (inondation, saturation des réseaux...).
- Favoriser l'**accueil de la biodiversité** dans les bourgs et les villages.
- Améliorer l'**intégration et la qualité paysagère** des aménagements.
- **Atténuer l'impact de la fréquentation** et de certaines activités sur les milieux naturels sensibles (bord de rivière, zone humide...).

Le végétal améliore la qualité du cadre de vie dans les bourgs et les villages. Crédit: EMP - CRBE

Le végétal, un patrimoine vivant à préserver

Alignements d'arbres, arbres isolés, massifs, haies... ont été implantés depuis très longtemps pour agrémenter les lieux publics (place, route, cimetière, parking, abords des patrimoines et édifices publics...). Ils ont dû très souvent se développer dans des espaces restreints, soumis aux dommages liés aux nombreux usages de ces espaces (circulation automobile, pollution, salage, affichage, piétement...).

Arbre utilisé comme support à une poubelle.

Parfois vus comme du mobilier urbain, ce sont pourtant des **êtres vivants** qui grandissent et évoluent en fonction de leur environnement (eau, sol, climat...). Si l'on veut préserver et transmettre ce patrimoine vivant, il est essentiel de

Protéger les arbres pendant les chantiers

Pour maintenir un arbre en bonne santé durant un chantier, il faut éviter les nuisances dans la zone de développement racinaire, qui correspond à la **projection de la couronne au sol augmentée de 2 m**. Une seule technique de protection est alors efficace : la mise en place d'une palissade provisoire autour de l'arbre, de taille adaptée au sujet et de 2 m de hauteur. Le **barème VIE** permet de calculer la valeur monétaire d'un arbre, d'estimer le montant des préjudices causés lors de travaux et de calculer le dédommagement à réclamer.

Exemple de la Fiche Pratique «Maintenir et renforcer la place du végétal»

ENQUÊTE ÉLUS LOCAUX ET PAYSAGES

Découvrez les résultats !

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a confié au Conseil général de l'environnement et du développement durable le 21 février 2021 la rédaction d'un plan d'action sur la formation et la sensibilisation des élus locaux au paysage et à l'approche paysagère.

Une enquête a été menée au début de l'été dernier.

Destinée aux maires et présidents d'intercommunalités, elle a recueilli près de **1 400 réponses exploitables**.

Visuel de l'enquête «élus locaux et paysages»

3

OQP 1 :

VALORISER LES CONTINUITÉS NATURELLES ET PAYSAGÈRES DES RIVIÈRES ET LEURS PATRIMOINES ASSOCIÉS

Élaborer un schéma directeur à l'échelle des bassins versants pour offrir une approche multifonctionnelle des rivières et de leurs abords

**ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION****SITES ET COMMUNES CONCERNÉS**

- Vallée du Touyre
- Vallée du Douctouyre
- Vallée de l'Hers

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- Syndicat de bassin ;
- SYMAR

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Habitants du territoire
- Touristes
- Randonneurs
- Collectivités/communes

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE)
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI)
- Contrat de Restauration de la Biodiversité. Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH)
- Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH)

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

Pourtant identifiées comme éléments incontournables des paysages du Pays d'Olmes, la lisibilité dans le paysage et la valeur écologique des rivières sont aujourd'hui amoindries : disparition des ouvertures et des accès à l'eau, affaiblissement de la biodiversité des zones humides, canalisation et disparition dans certaines traversées urbaines comme à Lavelanet... La qualité des vallées qui accompagnent ces cours d'eau réside aussi dans le faible étalement urbain (excepté sur l'axe urbain Laroque d'Olmes - Montferrier) auquel elles sont confrontées et la qualité de leur petit patrimoine associé. Cet équilibre n'en reste pas moins fragile.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Renforcer la vocation de nature des vallées
- Faire réapparaître l'eau, ses paysages caractéristiques et la biodiversité associée, en ville comme dans l'espace agricole
- Contribuer à la protection et au bon fonctionnement des zones humides
- Faire de la trame bleue un support d'espaces publics partagés
- Rendre compatible la reconquête des continuités physiques des rivières avec la qualité paysagère
- Retrouver des vues sur la rivière, rendre lisible la rivière dans le paysage tout en préservant les milieux



ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>3.1 / Définir la trame paysagère, extension de la TVB en y associant des enjeux paysagers et des principes de valorisation, sur des secteurs et thématiques clés (séquences paysagères par exemple)</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de reconquête des continuités écologiques et paysagères en travaillant les continuités longitudinales et transversales Anticiper les évolutions liées au changement climatique (risques, activités économiques, cadre de vie, parcours et mobilités, biodiversité etc... Planifier les espaces de renaturation et d'ouverture paysagère qui sont aussi favorables à plus de biodiversité. 	DDT 09 ; CA 09 ; ANA CEN ; CD 09 ; Agence de l'eau ; Fédération de randonneurs	OFB «Mission Nature 2024» ; Fond vert ; Agence de l'eau Adour Garonne ; Horizon Europe ; FEDER	ACTION PRIORITAIRE
<p>3.2 / Dédier des secteurs bien définis pour l'expansion des crues et inscrire ces emprises au PLUi</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le PPRI en fonction des évolutions proposées : parcelles renaturées pour laisser plus de place à la rivière 	DDT 09 ; Syndicat de bassin ; Bureau d'études hydraulique ; ANA CEN	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE
<p>3.3 / Protéger, gérer et enrichir les espaces ouverts des coteaux et fonds de vallées</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier des séquences fragilisées et/ou en déprise en fond de vallée et sur les coteaux pour cibler des actions de reconquête Étudier les opportunités de mise en place de convention de gestion sur les espaces en déprises Sensibiliser les propriétaires fonciers pour l'entretien de leurs parcelles Réintroduire des activités de productions locales, viables économiquement, et qui contribuent à l'entretien des paysages 	Agriculteurs ; CA 09 ; ANA-CEN ; associations ; habitants...	Temps de travail agent en interne (CCPO)	
<p>3.4 / Mettre en valeur la rivière dans les espaces publics et les projets d'aménagement sur les friches riveraines</p> <ul style="list-style-type: none"> Redonner plus de place à la rivière dans la reconversion des friches des anciens sites industriels, sur les futures «Portes du Grand Site» à Montferrier et Bélesta Entretien des ripisylves en tenant compte de la biodiversité Proposer des aménagements valorisant la présence de la rivière (vues ponctuelles, qualification des abords, palette végétale adaptée, etc.) Mettre en œuvre le sentier hors les murs valorisant le patrimoine industriel le long du Touyre et de l'Hers 	Syndicats BV : SBGH, SYMAR ; associations environnement ; RNR Saint-Barthélemy ; ANA CEN : paysagistes concepteurs et écologues	Fond Vert ; agence de l'eau ; Région Occitanie ; Département ; Fondation du patrimoine «(programme patrimoine nature)»	ACTION PRIORITAIRE ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
<p>3.4 bis / Focus : Renaturer le Touyre sur la séquence aux abords de la mairie de Lavelanet, comme aménagement exemplaire, dans la suite de l'opération réalisée pour le quartier des Sécoustous</p> <ul style="list-style-type: none"> Reprofilier et mettre en scène les berges par le génie écologique, lorsque cela est possible Proposer un espace public tourné vers la rivière sur chacune des rives Mettre en œuvre des principes d'aménagements durables en lien avec un paysage de bord de rivière (palette végétale, gestion des eaux pluviales, matériaux et mobilier adaptés etc.) Faire appel à des paysagiste concepteurs et écologues pour la conception et réalisation de cet espace 	Syndicats de bassin ; CAUE 09 ; Paysagistes concepteurs et écologues conseils	Fond Vert ; agence de l'eau ; Région Occitanie ; Département ; Fondation du patrimoine «(programme patrimoine nature)»	ACTION PRIORITAIRE ACTION DÉJÀ ENGAGÉE

◆ PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 3.4BIS : PROGRAMME D' ACTIONS DE LAVELANET 2050

La commune de Lavelanet se projette dans l'avenir avec un projet de requalification de nombreux espaces publics le long du Touyre. Ainsi, la nature et la rivière retrouvent leur place dans le cœur du bourg.



Le site André Roudière est un espace clé pour la ville de Lavelanet. Actuellement, une grande surface de goudron accueille le marché de la ville. Sa proximité du centre ville, sa limite Est avec le Touyre et sa proximité du parc de la mairie présentent des enjeux majeurs pour redonner à cet espace de nouvelles fonctions plus qualitatives. Une liaison piétonne avec le parc et la mairie paraît essentielle. C'est aussi l'occasion de démolir les murs tout au long de la rivière et lui permettre de retrouver sa place. Un travail sur les berges du Touyre et ses abords est essentiel. Il paraît important d'incorporer aux réflexions le travail d'un écologue et d'un paysagiste.

Exemples de projets extraits du programme de Lavelanet 2050 pour le site de la friche Roudière et la liaison entre le camping et le centre bourg de Lavelanet tout au long du Touyre. Esquisses réalisées par l'agence Architecture & Paysage et son équipe.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Le paysage des berges a-t-il fait l'objet de mesure de gestion raisonnée ? et si oui, quels sont les indicateurs de suivi qui ont été mis en place ?
- Peut-on dire que la qualité des milieux aquatiques et connexes a été améliorée ?
- Linéaire de ripisylve ou mètres carrés de continuités écologiques retrouvés et/ou créés

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Site pilote 4 : itinéraire de l'eau
- Site pilote 1 : Séquence d'entrée le long de l'Hers
- Action 2.1
- Action 4.1
- Action 6.2
- Action 6.4
- Action 11.1

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



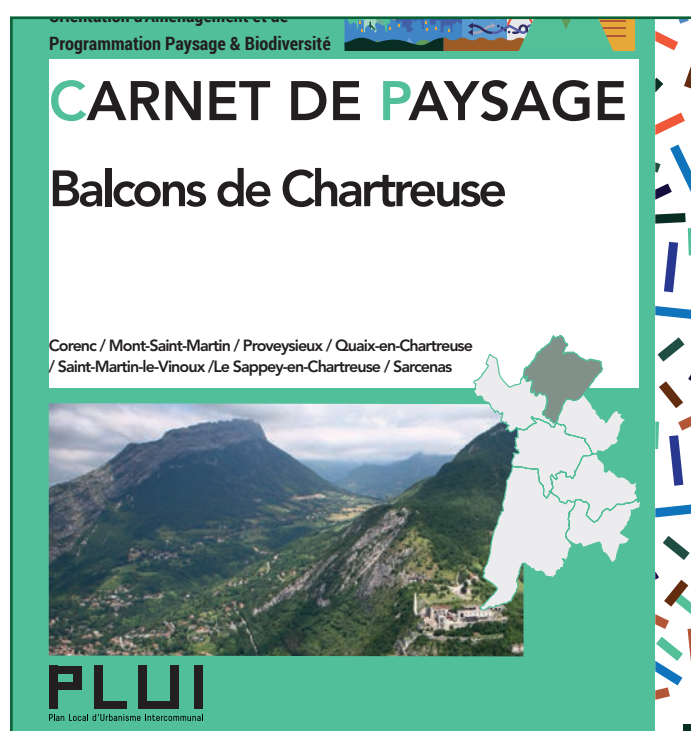
Extrait de l'étude du CAUE de septembre 2017 pour la commune de Montferrier.

◆ LE SENTIER ÉCO-TOURISTIQUE À MONTFERRIER.

La commune de Montferrier a aménagé un sentier de découverte au pied du massif de Tabé. Il relie les crêtes du massif de Saint-Barthélemy aux villes de la plaine et raconte l'histoire de ses habitants depuis le néolithique jusqu'à nos jours, tout au long de son parcours.

Ce sentier de 6 Km le long du Touyre longe la rivière depuis l'entrée du village de Montferrier (au lieu-dit «Freychinadel»), jusqu'à La Peyregade. Un très bel exemple de valorisation de la rivière, de ses berges et de son histoire.

Le chemin a été inscrit en 2024 au sein du PTR (Plan Territorial de Randonnée) de la CCPO.



Exemple de l'OAP Paysage & Biodiversité de Grenoble - Alpes-Métropole

◆ OAP «PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ»

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation «Paysages et Biodiversité» sont des outils de planification pouvant favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les espaces urbains. Elles seraient intéressantes à développer le long des cours d'eau dans l'ensemble du territoire du Pays d'Olmes, notamment au sein des communes situées le long du Touyre.



Plan masse extrait de l'étude «Lavelanet 2050» réalisé par l'agence Architecture & Paysage et son équipe.

◆ PROGRAMME DE LAVELANET 2050

La commune de Lavelanet a lancé une étude très ambitieuse «Lavelanet 2050», qui vise à construire la commune de demain. L'agence Architecture & Paysage et son équipe ont étudié 9 propositions pour transformer les espaces publics de Lavelanet tout au long de la vallée du Touyre.

Un premier projet, le secteur Secoustous, a été réalisé en 2022. La place de l'Europe est en projet. Il est intéressant de poursuivre cette dynamique et d'y croiser les enjeux de la Trame Verte et Bleue du Touyre pour requalifier les berges, restaurer la rivière et favoriser la réhabilitation ou la création de nouveaux espaces réservoirs de biodiversité.

4

OQP 1 :

VALORISER LES CONTINUITÉS NATURELLES ET PAYSAGÈRES DES RIVIÈRES ET LEURS PATRIMOINES ASSOCIÉS

Requalifier le réseau des friches industrielles au profit de la vie économique, sociale, culturelle, et de la biodiversité



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Lavelanet
- Montferrier
- Villeneuve d'olmes
- Dreuilhe
- Laroque d'Olmes
- Bélesta

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- Communes
- Propriétaires privés

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Les communes et leurs habitants
- Les entreprises et porteurs de projets locaux

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PAH
- OGS
- PLUi
- Petites Villes de Demain

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

L'axe du Touyre entre Montferrier et Laroque d'Olmes a hérité d'un patrimoine industriel riche, mais aussi de l'inconvénient de sa difficile réhabilitation lorsque celle-ci est envisagée : problèmes de gestion du foncier, de pollution des sols, de l'inadaptation aux besoins contemporains, de vulnérabilité de ces emprises en bord de rivière face au risque d'inondation, des coûts de restauration, etc. Ces vastes emprises, aujourd'hui obsolètes, représentent cependant une réelle opportunité de réappropriation par et pour les habitants. Au cœur d'un tissu urbain dense, l'enjeu consiste à les adapter à de nouveaux usages et saisir l'opportunité de leur reconversion pour redonner une place plus importante à la nature aux abords de la rivière.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Mettre en valeur le riche patrimoine industriel du Pays d'Olmes et affirmer ce paysage singulier comme un atout pour le territoire
- Proposer une approche à l'échelle de la vallée permettant de définir les conditions de requalification de ces emprises et leurs vocations potentielles
- Profiter d'un foncier disponible (compatible avec la loi ZAN) pour promouvoir des services et des activités de proximité qui renforcent le dynamisme économique, le lien social et la qualité du cadre de vie
- Poursuivre la dynamique engagée par le territoire pour une meilleure acceptation de cet héritage
- Contribuer par des réhabilitations ou reconversions exemplaires de ces emprises à conforter la TVB et renforcer la présence de la nature en ville (végétalisation des emprises, renaturation des plateformes etc.)



ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>4.1 / Affiner l'état des lieux des friches industrielles existantes, évaluer les potentialités de reconversion : caractéristiques architecturales, spécificités des bâtiments à requalifier, choix de reconversion, etc. et retrouver des emprises pour la renaturation (éventuellement par une division de parcelles). Tenir compte de la vulnérabilité des sites (renaturation et expansion des crues, stationnement, tertiaire, logements, parcs etc.) et des obligations liées à la loi ZAN</p>	DDT 09 ; CD 09 ; PAH (histoire des friches) ; CCI 09 ; Syndicat Dép des Energie de l'Ariège ; CAUE 09 : communes ; propriétaires privés le cas échéant	Etat/ANCT (Petite Ville de Demain) ; Fond FEDER sur l'OS 2	ACTION PRIORITAIRE ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
<p>4.2 / Établir une carte des priorités de reconversion, identifiant également les parcelles à démolir</p> <ul style="list-style-type: none"> Passer en UF1 ou UF2 (en cours) au PLUi Protéger les cheminées au PLUi comme éléments repère 	DDT ; UDAP 09 ; communes : propriétaires privés le cas échéant	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE
<p>4.3 / Engager la sécurisation et la reconversion d'un site industriel emblématique du territoire (ex : Villeneuve-d'Olmes) pour accueillir des événements culturels et artistiques et faire valeur d'exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un cahier des charges et faire un appel à projet Inscrire dans le cahier des charges un volet concertation avec les habitants Accompagner un/des porteur(s) de projets privés : appui technique projet immobilier et programmation architecturale, accompagnement exploitation, subventions et partenaires financiers, pré-figuration et animation, gouvernance, etc. 	Commune CCI 09 ; CAUE 09 ; PAH ; ANCT Associations locales :	Fond Friche ; Fond vert ; Loto du patrimoine ; Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ; subventions ANCT, Région, Département	
<p>4.4 / Mettre en valeur le chapelet de friches au sein du tissu urbain (espaces publics)</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner la mise en valeur des friches et de leurs abords (limites accès, espaces extérieurs et.) par des prescriptions architecturales paysagères et environnementales Mise en valeur artistiques des bâtiments, façades (fresques, mise en lumière, etc...) 	CAUE 09 ; Concepteurs paysagistes urbanistes, écologues ; artistes	Fond friche Petites Villes de Demain	ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
<p>4.4 bis / Focus : Mettre en œuvre le sentier Hors les Murs, valorisant le patrimoine industriel le long du Touyre et de l'Hers</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualifier les espaces publics sur leurs abords Redonner de l'espace et des vues sur les rivières Mettre en lien par une voie douce 	PAH CCPO	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
<p>4.5 / Favoriser l'appropriation et une meilleure acceptation de ces friches en attendant des opportunités intéressantes pour la reconversion</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener des actions d'urbanisme transitoire (mise en lumière, fresques, exposition de photos sur les murs, interventions artistiques, etc.) Organiser des événements culturels (concerts, théâtre, cinéma de plein air etc.) Créer un collectif regroupant élus, riverains, associations autour du projet de reconversion Communiquer auprès des habitants et des futurs usagers concernés 	Associations locales Habitants ; CAUE 09 ; concepteurs, artistes, troupes de théâtre ; Scène Nationale de Foix ;	Temps de travail agent en interne (CCPO)	

◆ **PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 4.3 : ENGAGER LA SÉCURISATION ET LA RECONVERSION D'UN SITE INDUSTRIEL EMBLÉMATIQUE DU TERRITOIRE POUR ACCUEILLIR DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET ARTISTIQUES ET FAIRE VALEUR D'EXEMPLE**

Allier des nouvelles activités et rénovation des friches, ainsi que de la requalification des espaces publics au profit de la culture, du vivre ensemble et de la qualité de vie.

Voici un exemple d'esquisse qui pourrait redonner une nouvelle vie à une friche industrielle de Villeneuve d'Olmes tout en requalifiant l'actuel parking et en intégrant le canal.

Des usages culturels, de nouveaux ateliers ou entreprises peuvent redonner vie aux anciennes friches industrielles.



Photographie de la friche abandonnée de Villeneuve-d'Olmes



Exemple d'un possible projet de réhabilitation et nouveaux usages de la friche de Villeneuve d'Olmes et de l'espace de stationnement actuel au bord du Touyre

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- La reconversion de sites industriels a-t-elle permis de redynamiser les cœurs de bourgs ?
- La reconversion de sites industriels a-t-elle permis de revaloriser les paysages des cours d'eau ?
- Nombre de projets de reconversion de friches industrielles
- Nombre de projets de requalification d'espaces publics le long des rivières (surface traitée).
- Degré d'amélioration de la qualité écologique du Touyre et de l'Hers
- Degré d'amélioration de la qualité environnementale, paysagère et sociale.

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Site pilote 4 : itinéraire de l'eau
- Action 2.1
- Action 3.1
- Action 3.4
- Action 9.2
- Action 9.3

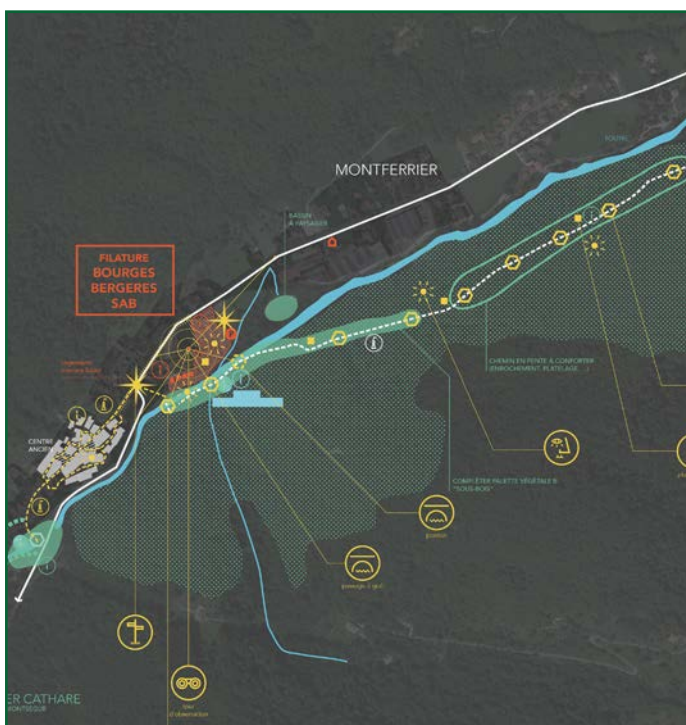
ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



La problématique de stationnement sur Fontestorbes a encouragé un projet de rachat d'une ancienne scierie le long de l'Hers pour y créer un nouveau espace de stationnement.

◆ ACHAT D'UNE ANCIENNE SCIERIE AFIN D'AMÉNAGER UN PARKING SÉCURISÉ À FONTESTORBES

Une ancienne scierie au bord de l'Hers a été achetée pour la démolir et récupérer de la place pour organiser un vrai stationnement. L'objectif étant de résoudre le problème de stationnement et de sécurité autour de Fontestorbes et permettre d'éloigner les voitures du site classé. L'aménagement d'un petit sentier le long de l'Hers permet de connecter l'aire de stationnement au site classé. Ce projet est identifié comme une action prioritaire dans le programme d'actions de l'OGS. C'est l'occasion de réouvrir certaines fenêtres sur l'Hers et de procéder à un travail de restauration des berges qui se referment par manque d'entretien.



Extrait de l'étude HORS LES MURS réalisée en juillet 2021 par Creafactory et son équipe.

◆ LE PATT, PARCOURS - ATELIER EN TERRITOIRE TEXTILE

Dans le cadre de leur étude, CREAFACTORY et son équipe ont développé un concept de Parcours - Atelier en Territoire Textile (PATT). Ils proposent un sentier d'interprétation sur le textile qui prend sa source à Montferrier et se termine à Laroque-d'Olmes. Le même principe pourrait être développé sur la vallée de l'Hers et son histoire autour du peigne en corne.

L'étude présente des pistes de reconversion pour les anciennes usines le long du parcours de la vallée du Touyre.

◆ L'ART D'ASSEMBLER

Sur la rue de la Quille, en face du musée textile, une ancienne usine abandonnée se transforme en tiers-lieu artistique et artisanal. L'ART D'ASSEMBLER est le nom de ce nouvel équipement qui redonne vie à un ancien bâtiment industriel.

Un projet de requalification de l'espace public qui relie le musée du textile et ce nouveau bâtiment est à l'étude. Au-delà de végétaliser et requalifier l'espace, le projet souhaite remettre en lumière les canaux d'eaux qui relient les différentes anciennes usines textiles.



Exemple de reconversion d'une ancienne friche industrielle en tiers-lieu pour des artistes et artisans.

5

OQP 1 :

VALORISER LES CONTINUITÉS NATURELLES ET PAYSAGÈRES DES RIVIÈRES ET LEURS PATRIMOINES ASSOCIÉS

Mettre en valeur le petit patrimoine bâti associé à l'eau



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Le long des cours d'eau vallées de l'Hers, du Touyre et du Douctouyre
- Toutes les communes possédant un petit patrimoine lié à l'eau

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- Communes
- Propriétaires privés

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Communes
- Habitants
- Touristes
- Randonneurs
- Associations de protection du petit patrimoine

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PLUi
- PAH
- OGS
- Natura 2000

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

La richesse et la spécificité des paysages du Pays d'Olmes reposent sur la diversité de ces vallées et rivières, plus ou moins confidentielles et la présence d'un petit patrimoine associé qui peut prendre différentes formes : fontaines, puits, ponts, lavoirs, moulins, passages à gué, petits quais, cales, etc. Celui-ci reflète des usages et des relations multiples qui se sont construits au fil du temps avec les habitants du territoire. La perte d'usage et le manque d'entretien engendrent la disparition progressive de ces motifs patrimoniaux qui constituent pourtant des supports pour mettre en valeur les cours d'eau eux-mêmes, mais aussi des points d'appui pour sensibiliser aux enjeux liés à la ressource en eau, de plus en plus précieuse.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Pérenniser le patrimoine construit lié à l'eau qui contribue à l'identité des paysages du Pays d'Olmes
- Valoriser la place de l'eau au sein des espaces publics
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire communautaire en valorisant et donnant à voir son patrimoine (notamment sur les sentiers de randonnée)
- Assurer des restaurations du patrimoine bâti lié à l'eau compatibles avec des enjeux écologiques et trouver de nouveaux usages pour ce petit patrimoine le cas échéant
- Trouver de nouveaux usages pour ce petit patrimoine quand cela est possible



ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>5.1 / Réaliser un inventaire cartographié spécifique du petit patrimoine lié à l'eau (entrée thématique) et l'intégrer au PLUi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et état des lieux • Inscrire pour la révision du PLUi d'ici 2027 et détailler les mesures de protection, d'entretien et de réhabilitation à mettre en œuvre 	<p>Communes ; DRAC ; UDAP 09 ; CAUE 09 ; PAH ; Syndicats de bassin ; associations locales</p>	<p>Etat (DREAL), Temps de travail agent en interne (CCPO)</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p>
<p>5.2 / Accompagner les communes et privés pour l'entretien et la restauration : recherche de financements, aide financière, matérielle et technique, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des chantiers participatifs pour l'entretien et la restauration : avec les services communaux et intercommunaux en charge de l'entretien ; avec les habitants volontaires et les associations de réhabilitation du patrimoine ; avec des prestataires spécialisés accompagnants... • Diffuser des supports informatifs et pédagogiques via différentes plateformes de communication (livrets, flyers, site internet...) • Organiser des journées du patrimoine 	<p>Syndicat de bassin ; CAUE 09 ; associations locales ; architectes du patrimoine ; paysagistes concepteurs ; Artisans locaux</p>	<p>Temps de travail agent en interne (CCPO)</p>	
<p>5.3 / Engager la réhabilitation d'ouvrages sur un ou deux sites exemplaires du territoire : ancien moulin du parc de la mairie à Lavelanet...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élargir la réflexion en prenant en compte la qualification des espaces publics aux abords des ouvrages à restaurer identifiés • Prendre en compte les problématiques de restauration des continuités hydrauliques des cours d'eau le cas échéant en y associant des travaux d'amélioration de la fonctionnalité écologique • Faire appel à des hommes de l'art pour les réhabilitations en associant paysagistes, architectes et écologues 	<p>DDT ; DREAL ; CAUE 09 ; architectes du patrimoine ; paysagistes concepteurs Artisans locaux ; Syndicats de rivière</p>	<p>Fondation du Patrimoine ; Fond LEADER , Mécénat, Financements participatifs</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p>
<p>5.4 / Mettre en scène ce patrimoine depuis les itinéraires de randonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer les actions de sensibilisation autour de ce petit patrimoine bâti (visites guidées, balades thématiques, chantiers écoles, etc.) • Sensibiliser sur l'histoire du Pays d'Olmes au travers, par exemple, des ouvrages liés aux scieries, moulins etc. 	<p>Office Tourisme ; Associations ; Fédération des Randonneurs ; PAH</p>	<p>Financements internes par les structures partenaires</p>	

◆ PRINCIPLE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 5.3 : ENGAGER LA RÉHABILITATION D'UN OUVRAGE EXEMPLAIRE DU TERRITOIRE

L'ancien moulin, dans le parc de la Mairie de Lavelanet, est un élément de patrimoine intéressant, actuellement en très mauvais état. Il pourrait être un des premiers ouvrages à rénover. Valoriser et réhabiliter le patrimoine existant au sein des espaces publics de qualité.

- Restauration du patrimoine local et mise en lumière de son histoire
- Création d'un recueil de photos anciennes et documents pour structurer une exposition
- Intégration du nouveau projet de restaurant dans le parc paysager



Photographie de l'ancien moulin en mauvais état.



Proposition de rénovation de l'ancien moulin dans le parc de la Mairie de Lavelanet

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES

- Y a-t-il une meilleure connaissance du petit patrimoine ?
- Nombre de rénovations réalisées
- Nombre de chantiers participatifs par commune et par an
- Nombre de balades réalisées sur la thématique du petit patrimoine bâti

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Site pilote 4 : itinéraire de l'eau
- Site pilote 1 : séquence d'entrée
- Action 2.1
- Action 8.3
- Action 8.4
- Action 11.1

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



Rénovation des anciens lavoirs et abreuvoirs sur la commune de Roquefixade

◆ RÉNOVATION D'ANCIENS LAVOIRS ET ABREUVOIRS

De nombreuses communes du Pays d'Olmes ont initié la démarche de rénover leurs anciens lavoirs, abreuvoirs et fontaines. L'eau a toujours été présente dans l'espace public collectif. Souvent ces ouvrages étaient des lieux de rencontre et de lien social.



Restauration bénévole du canal du Casteillat à Bélesta en 2021

◆ RESTAURATIONS BÉNÉVOLES DU PATRIMOINE LOCAL

Des habitants de Bélesta, bénévoles et amoureux de leur patrimoine ont nettoyé et rénové l'ensemble du canal du Casteillat à Bélesta. A travers la même démarche, le château d'Amont et le chemin des 15 croix ont été restaurés. Ces projets bénévoles ont permis la préservation et la mise en valeur du petit patrimoine de la commune.

Le Château d'Amont, inscrit aux Monuments Historiques depuis 1943, a failli disparaître, abandonné et gagné par la végétation. Dès 2013, des passionnés ont décidé de créer l'Association de Sauvegarde du Château d'Amont pour le sauver de la ruine, le mettre en valeur et faire connaître son histoire.

Depuis 2015 le Château est devenu la propriété de l'association qui, grâce aux dons et subventions, veille à son entretien et à sa sauvegarde.

Le point de vue sur le village de Bélesta et le Saint-Barthélémy en font un lieu d'intérêt touristique.



Restauration bénévole du château d'Amont par les habitants de Bélesta.

◆ ANIMATIONS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Ce label qualifie des territoires et communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

L'association organise des sorties pour le grand public pour une découverte insolite du patrimoine au fil de l'Hers sur des canoës.



Sortie patrimoine en canoë sur l'Hers

6

OQP 2 :

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES AGRICOLES ET FORESTIÈRES, ET FAVORISER DES PAYSAGES ET DES MILIEUX VARIÉS ET RÉILIENTS

Soutenir le développement du pastoralisme et des autres filières agricoles pour préserver et reconquérir les milieux ouverts



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Autour du Pog
- Sur le Plantaurel
- Parcelles enrichies sur les pentes autour des villages et hameaux

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- Communes
- Propriétaires privés
- Chambre d'Agriculture 09
- La Fédération Pastorale de l'Ariège
- L'ANA-CEN

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Agriculteurs/éleveurs
- Collectivités locales
- Habitants
- Touristes

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- OGS
- TVB
- PAT
- PAH

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

La disparition progressive des pâtures, notamment sur des lieux emblématiques du Grand Site de Montségur, et qui justifient sa labellisation, se traduit par une fermeture de ces paysages et une perte de leur intérêt écologique (disparition des surfaces enherbées) au fil du temps. La réouverture de ces emprises est un enjeu fort. Elle a déjà été engagée depuis la mise en œuvre de l'OGS, notamment autour du Pog, en collaboration avec l'ANA-CEN. Au-delà de la reconquête des milieux ouverts, la question se pose ici de la gestion de ces espaces sur le long terme, et donc du soutien des exploitations d'élevage.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Préserver ou reconquérir des milieux ouverts, favorables à une qualité paysagère contribuant à entretenir des vues sur le grand paysage et des covisibilités avec le Pog
- Conforter et soutenir une activité économique identitaire, adaptée aux enjeux liés à la transition écologique et au changement climatique
- Redynamiser une filière locale et favoriser des circuits courts à travers une offre accessible aux habitants (principaux bénéficiaires) mais aussi aux touristes (qui font partie de l'économie locale)
- Garantir un entretien des milieux pour diminuer les risques incendies
- Poursuivre et conforter le travail de mise en relation des acteurs : éleveurs, propriétaires, chambre d'agriculture etc.

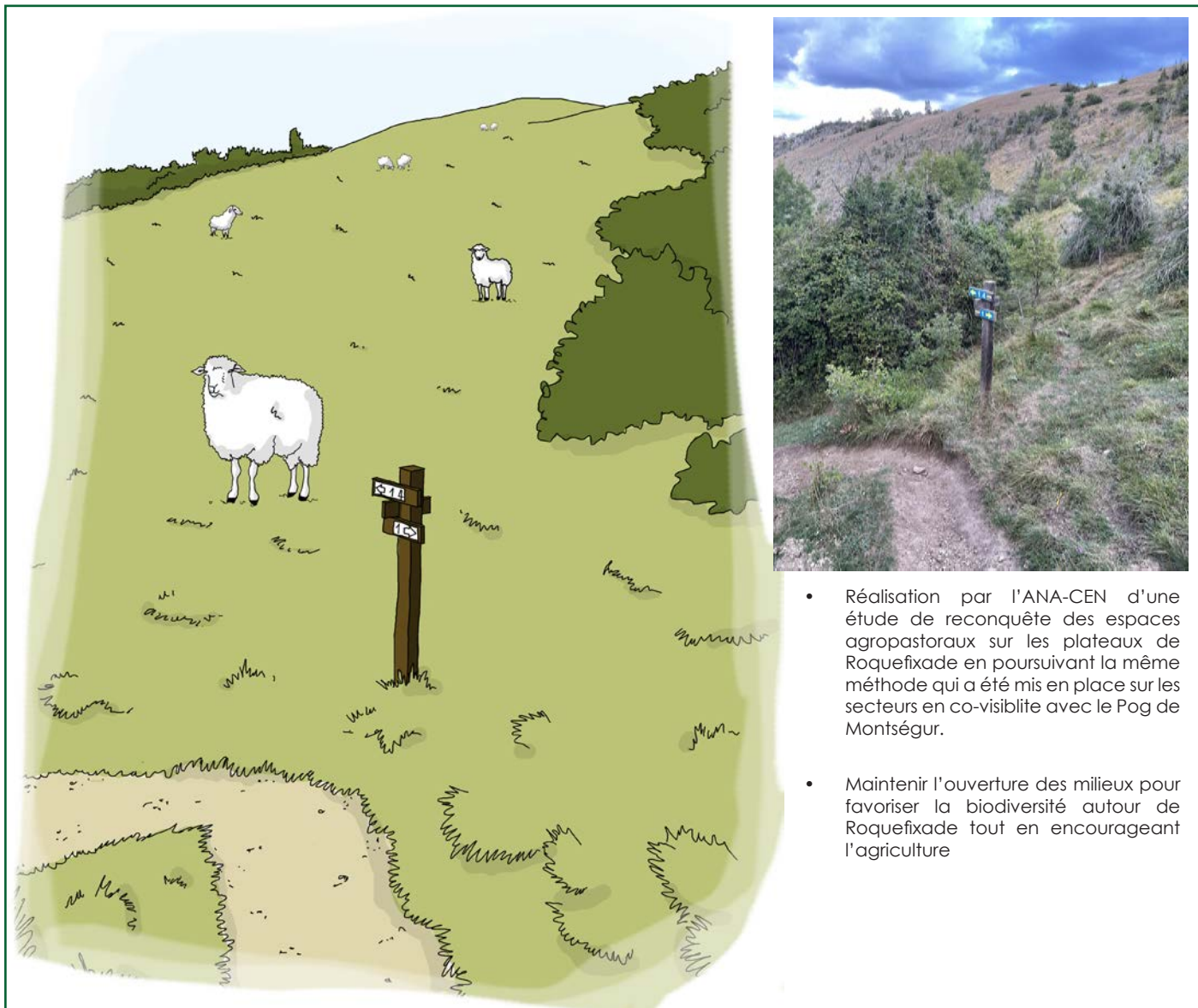


PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>6.1 / Étendre les études menées par le CEN autour du Pog sur d'autres secteurs à forte sensibilité paysagère et/ou écologique : Montségur, Roquefixade, Montferrier et Fougax notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les parcelles prioritaires • Vérifier la faisabilité de la mise en place de MAEC ou d'outils de maîtrise du foncier (AFP) • Assurer la préservation du cadre du château et des parcours d'approche 	<p>Éleveurs présents ou désireux de s'installer ; DRAF ; Chambre d'agriculture 09; l'ANA-CEN Ariège ; Fédération Pastorale 09 ; AMPM</p>	<p>Financements internes par les structures partenaires</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p> <p>ACTION DÉJÀ ENGAGÉE</p>
<p>6.2 / Faciliter l'installation de nouveaux exploitants suite aux études sur les secteurs sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification et la mise en place d'une veille sur le foncier et sur les exploitations qui vont être à reprendre • Accompagner la mise en place d'AFP • Mobiliser du foncier communal et privé à mettre à disposition (contrats, baux, conventionnements) sans engager la propriété foncière • Lancer des appels à manifestation d'intérêt pour des installations : chèques «transmission reprise», etc. • Chercher des subventions pour financer les équipements nécessaires à l'installation de nouveaux exploitants • Rechercher les conditions de faisabilité de création de Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) 	<p>Chambre d'Agriculture 09; SAFER, CUMA ; Foncières agricoles Terres de Liens, Fermes en Vie ; Fédération Pastorale 09</p>	<p>Financements européens, nationaux et régionaux possibles</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p> <p>ACTION DÉJÀ ENGAGÉE</p>
<p>6.3 / Accompagner et soutenir les filières agricoles locales sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'animation du PAEC à l'échelle de la CCPO et renforcer le soutien aux agriculteurs/éleveurs par la mise en place des PAEC/MAEC • Soutenir le développement des filières locales associées à l'élevage (laine, viande, etc.) par le «guide des producteurs» et/ou de la notion d'ambassadeurs Grand Site • Poursuivre les actions menées par la CCPO auprès des éleveurs et notamment la mise en réseaux des différents acteurs (éleveurs, Chambre d'agriculture, ANA-CEN, propriétaires fonciers etc.) • Soutenir et développer les circuits courts de commercialisation : contractualisation entre producteurs, éleveurs et services de restauration de la collectivité, points de vente locaux, marchés, lieux d'accueil et équipements touristiques etc. 	<p>Éleveurs et agriculteurs Chambre d'Agriculture 09 ; ANA-CEN ; Autres acteurs de la filière (abattage, découpe etc.)</p>	<p>Temps de travail agent en interne (CCPO)</p>	<p>ACTION DÉJÀ ENGAGÉE</p>
<p>6.4 / Mener des actions de sensibilisation du public sur l'utilisation de la montagne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de maraudage et de médiation auprès du public • Étendre les actions de médiation auprès du public dans la vallée • Valoriser les agriculteurs comme ambassadeurs de bonnes pratiques • Intégrer des éléments d'information et de pédagogie sur le comportement à adopter en montagne et la signalétique développée dans le cadre du PDIPR • Éditer des documents de sensibilisation sur l'agriculture dans le territoire et les bonnes conduites à tenir (BD, livres...) 	<p>Associations d'éleveurs; Fédération pastorale ; Ambassadeurs ; ANA-CEN ; Maraudeurs</p>	<p>Temps de travail agent en interne (CCPO)</p>	<p>ACTION DÉJÀ ENGAGÉE</p>

◆ PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 6.2 : FACILITER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX EXPLOITANTS SUITE AUX ÉTUDES SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Les paysages sylvo-pastoraux et estives sont en danger sur les plateaux de Roquefixade. L'enfrichement s'accélère. La mise en place d'Associations Foncières Pastorales paraît urgente pour pouvoir entretenir les paysages.



- Réalisation par l'ANA-CEN d'une étude de reconquête des espaces agropastoraux sur les plateaux de Roquefixade en poursuivant la même méthode qui a été mis en place sur les secteurs en co-visibilité avec le Pog de Montségur.
- Maintenir l'ouverture des milieux pour favoriser la biodiversité autour de Roquefixade tout en encourageant l'agriculture

L'exemple de la mise en place de troupeaux sur les hauteurs de Roquefixade pour éviter l'enfrichement du plateau.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Comment et en quoi peut-on dire que les paysages ouverts ont été maintenus et/ou retrouvés sur le territoire ?
- Comment la structuration de la filière élevage a-t-elle permis de maintenir les exploitations ?
- Combien d'AFP ont été créées / Surfaces de parcelles défrichées par an
- Nombre de reprises/installations d'exploitations agricoles
- Nombre d'installation de bergers
- Surfaces de parcelles identifiées dans les études de reconquête des espaces agropastoraux

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Site pilote 3 : joyaux du territoire
- Action 3.1
- Action 3.3
- Action 3.4
- Action 7.4
- Action 11.1

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE

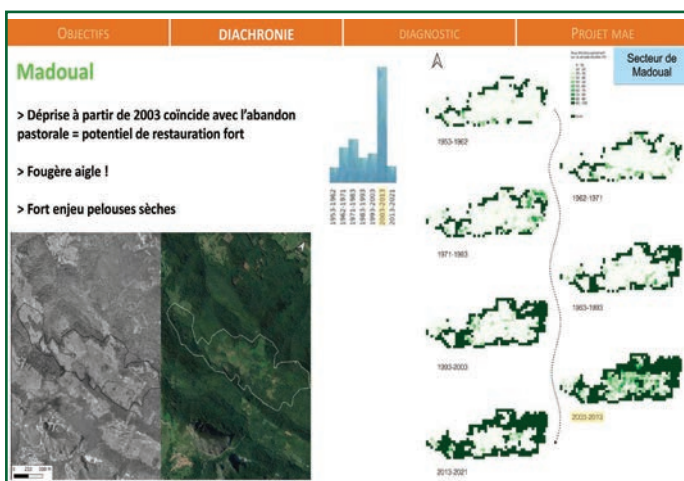


Photo de la vallée du Douctouyre, Pays d'Olmes

◆ MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES EN VALLÉE DU DOUCTOUYRE

Le projet «Terre d'Hommes et de Biodiversité en vallée du Douctouyre», mené avec l'appui de l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA-CEN) en 2014 avait comme objectif la connaissance de la biodiversité en espace rural. Néanmoins, cette action initiale a permis le développement de nombreux projets collectifs qui se sont traduits par la mise en place d'un Projet Agro-Environnemental qui a permis de mettre en valeur les pratiques agricoles qui favorisent le maintien des espaces à forte valeur environnementale.

Ce projet a permis la création d'un guide technique à destination des agriculteurs.



Exemple de l'analyse diachronique du secteur du Madoual. Extrait de l'étude de reconquête des espaces agropastoraux covisibles du Pog de Montségur.

◆ L'ÉTUDE DE RECONQUÊTE DES ESPACES AGROPASTORAUX COVISIBLES DU POG DE MONTSÉGUR

L'ANA-CEN a mené une étude qui a permis la réalisation d'une analyse croisée pour identifier les parcelles prioritaires pour la reconquête des espaces ouverts. A travers la photo-interprétation des surfaces pastorales et d'une étude diachronique, croisées avec un diagnostic agro-environnemental et une évaluation du potentiel de contractualisation, les parcelles en covisibilité avec le Pog ont été identifiées. L'ANA-CEN accompagne les agriculteurs de ces secteurs pour mettre en place un programme agro-environnemental qui permettra la réouverture des parcelles identifiées.



L'exemple de la Suisse pour leur politique agricole.

◆ LA SUISSE RECONNAIT LA MULTIFONCTIONNalité DE L'AGRICULTURE

L'exemple de la Suisse est intéressant. Leur politique agricole tient compte de la multifonctionnalité de l'agriculture, à savoir la production de «biens non marchands», c'est-à-dire la contribution au développement rural, à la qualité de l'environnement et à la gestion des paysages. Pour faire en sorte que l'agriculture réponde à la fois aux exigences du développement durable et du marché, les pouvoirs publics procèdent à des paiements directs liés à la réalisation d'objectifs politiques spécifiques et à la fourniture de biens publics. Quelques exemples de paiements spécifiques :

- pour la contribution au paysage cultivé par les pratiques agricoles
- pour la contribution à la biodiversité, étant donné que la charge en bétail est limitée

Les agricultures de montagne obtiennent des taux de compensation plus élevés que les agricultures de plaine.

7

OQP 2 :

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES AGRICOLES ET FORESTIÈRES, ET FAVORISER DES PAYSAGES ET DES MILIEUX VARIÉS ET RÉSILIENTS

Accompagner la gestion de la forêt et la structuration de la filière forestière en tenant compte des paysages, de la biodiversité et des évolutions climatiques



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Forêts du territoire
- Toutes les communes du Pays d'Olmes
- Constructions publiques et privées

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- ONF le cas échéant
- CCI et CA 09
- Département 09

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Propriétaires privés
- Gestionnaires forestiers
- Agriculteurs
- Entreprises liées à la filière bois

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- TVB
- Natura 2000 : contrats forestiers (îlots de sénescence).
- Site conservatoire de l'ANA-CEN Ariège. (RNR et montagne de la Frau)
- RBI des Gorges de la Frau
- Îlots de vieillissement et de sénescence de l'ONF.

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

Les espaces forestiers constituent un patrimoine de nature précieux et identitaire du Pays d'Olmes. Ils forment un réservoir de biodiversité, des sols, de l'eau, de l'air; ils sont le support d'un réseau dense de chemins de promenade et de randonnée ; ils représentent aussi naturellement une ressource importante en bois. Fragilisée par le dérèglement climatique, la forêt doit évoluer : modes de gestion, choix des essences plantées, protection contre les risques (incendies, sécheresse, parasites...), modalités de fréquentation et d'usages. Outre sa dimension paysagère et écologique, elle doit aussi conforter sa valeur économique par la structuration des filières locales de construction bois et du bois énergie.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Préserver un paysage forestier de qualité garant de l'identité du Pays d'Olmes
- Accompagner et adapter la gestion des forêts notamment face aux évolutions climatiques
- Valoriser les services rendus par la forêt
- Soutenir une économie locale, vertueuse et pourvoyeuse d'emplois
- Mettre en réseau les acteurs de la filière et consolider un marché local



ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>7.1 / Contribuer à mettre en place un schéma d'action à l'échelle départementale pour valoriser le bois local et les débouchés locaux (formation, scierie, séchage, bois énergie, construction, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décliner à l'échelle locale et accompagner le renouvellement des métiers de la forêt 	CRPF ; CA 09 ; CCI 09 ; CMA 09 ; CD 09 ; ONF	FEDER (dont Leader) ; ADEME ; Région Occitanie	
<p>7.2 / Élaborer une charte forestière du Pays d'Olmes, proposant des outils de gestion adaptés aux enjeux contemporains, et tenant compte des enjeux écologiques et paysagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et regrouper les propriétaires forestiers (70% de très petits propriétaires sur le territoire) • Élaborer un programme d'action 	CA 09 CRPF ; ONF ; l'ANA-CEN	FEDER (dont Leader) ADEME CDC Biodiversité	ACTION PRIORITAIRE
<p>7.3 / Décliner la charte forestière en définissant des plans de gestion concertés "exemplaires" sur des ensembles cohérents d'un point de vue paysager, économique et écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan de desserte des parcelles forestières et proposer, le cas échéant, des modes d'exploitation alternatifs plus adaptés à la taille des chemins et à la sensibilité des milieux (débardage à cheval par exemple) • Veiller à préserver la diversité des peuplements : diversité génétique, diversité des espèces et diversité des milieux, diversité des stades de développement. • Mettre en valeur la multifonctionnalité des forêts en développant des forêts mixtes jardinées par exemple, promouvant des modes d'exploitation variés de la forêt : le bois de chauffage, le bois d'œuvre, la chasse, l'apiculture, la cueillette ... • Identifier et préserver les espèces et milieux d'intérêt écologiques remarquables ou soumis à une réglementation spéciale • Adapter la gestion aux contraintes climatiques : replantation avec des espèces adaptées, action de nettoyage en prévention des incendies,... • Conforter et améliorer l'accessibilité publique aux forêts • Sensibiliser les propriétaires, élus, gestionnaires forestiers sur les enjeux d'une gestion forestière renouvelée : sites démonstrateurs, visites de sites exemplaires, guides, conférence-débat, rencontres, etc. et sur la réglementation des exploitations forestières, notamment vis-à-vis de la dégradation des chemins 	Propriétaires forestiers ; CRPF ; ONF ; ANA-CEN ; Chambre d'agriculture 09	ADEME ; CD 09	ACTION PRIORITAIRE
<p>7.4 / Réaliser des projets expérimentaux/innovants qui mobilisent le bois local</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter la collectivité à utiliser de façon préférentielle le bois local dans leurs projets mobiliers et immobiliers • Accompagner des projets de réseaux de chaleur et de chaufferies bois • Accompagner des entreprises locales à la certification/promotion de leurs produits bois et accompagner l'accueil d'entreprises de transformation du bois sur le territoire • Sensibiliser les entreprises de BTP : visites d'exploitations, chantiers, rencontres de maîtres d'œuvre de construction en bois local, diffusion des études de cas sur l'utilisation du bois local, du PNR des Pyrénées Ariégeoises, etc 	Communes ; Acteurs économiques de la filière ; CAUE 09 ; architectes et BET structures bois ;	Région Occitanie	
<p>7.5 / Développer des pépinières locales pour proposer des essences adaptées aux conditions locales et au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire le territoire dans des programmes de recherche-action scientifiques pour le renouvellement et l'adaptation des essences forestières face aux dérèglements climatiques 	Entreprises de la filière bois ; PNR Pyrénées Ariégeoises ; ANA-CEN Ariège	Région Occitanie	

◆ **PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 7.3 : MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION CONCERTÉ «DÉMONSTRATEUR» SUR LE PLANTAUREL**

Le Plantaurel est la porte géomorphologique qui marque l'entrée en Pays d'Olmes. Aujourd'hui, l'exploitation de ses pentes en résineux donnent le ton. Elle pourrait devenir une forêt avec un plan de gestion exemplaire.

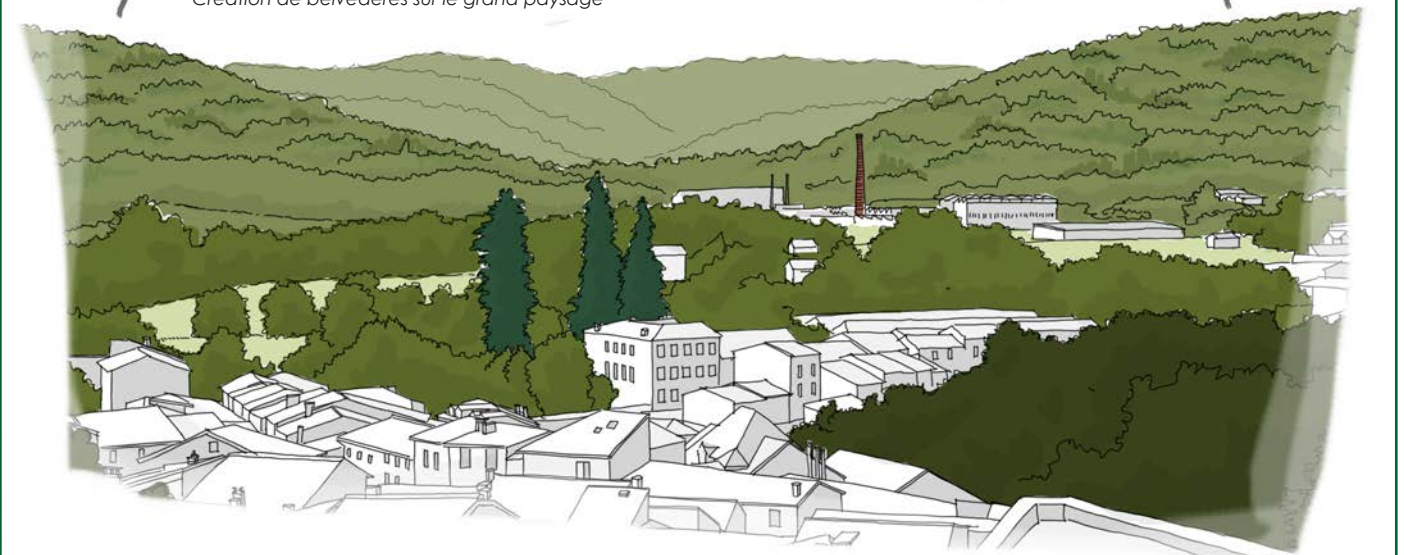


Photographie du Plantaurel qui marque l'entrée en Pays d'Olmes. Il est organisé par les plantations rectilignes et régulières de forêts de résineux. Ce mode de gestion forestière marque fortement le paysage du Plantaurel, première image des paysages du pays d'Olmes depuis le nord.

Une forêt sans conflits entre forestiers et randonneurs grâce à l'information et sensibilisation



Création de belvédères sur le grand paysage



Esquisse qui permet d'imaginer quel paysage aurions-nous du Plantaurel si la gestion de la forêt était en futaie jardinée

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Un comité de pilotage réunissant les différents acteurs de la forêt a-t-il été mis en place ? Combien de fois s'est-il réuni ?
- La structuration de la filière forestière a-t-elle permis de créer des emplois sur le territoire ?
- Combien de plans de gestion sectoriels ont été mis en place ?
- Réalisation et mise en place des actions préconisées par la CFT

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Action 3.1
- Action 6.3
- Action 7.1
- Action 7.4
- Action 8.3

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



Image d'une forêt exploitée en Pays d'Olmes

◆ ALLIER LA RECHERCHE ET L'ACTION DANS LES TERRITOIRES

L'exemple de la thèse menée par Mathieu Robain au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises sur les «Pratiques et stratégies de gestion sylvicole dans les Pyrénées à l'aube du changement climatique» est un exemple pertinent des avantages tirés de l'association entre recherche et action. Une typologie de programmes qui se développe dans plusieurs domaines permet d'agir sur les territoires avec plus de cohérence.

◆ LA FILIÈRE BOIS DES VOSGES DU NORD

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord a développé une filière bois innovante sur la base d'un partenariat très actif avec l'ensemble des acteurs de la filière. Ils ont fait le pari de l'économie pour augmenter la naturalité d'une forêt qui couvre les deux tiers de leur territoire.

Ils ont développé les outils suivants :

- La Charte Forestière de Territoire des Vosges du Nord
- Un guide pour réussir une construction en bois local
- Une gamme de mobilier de bureau en hêtre local
- Une gamme de mobilier extérieur en pin ou en chêne
- Des nano-habitats en bois local



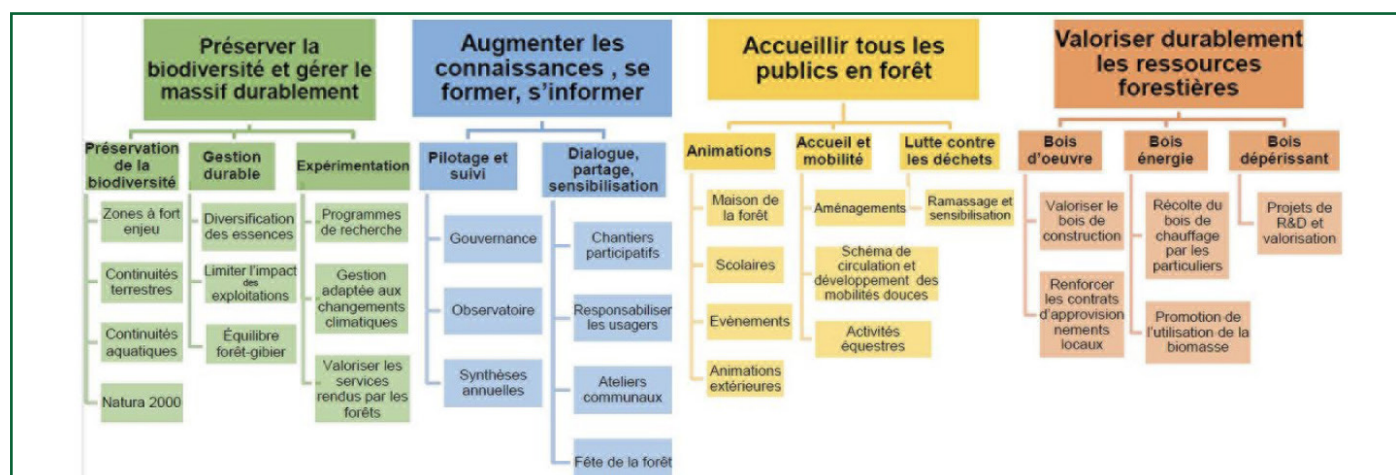
CYNARA une gamme de mobilier d'accueil extérieur entièrement en bois local

◆ UNE STRATÉGIE CO-CONSTRUITE ET PARTAGÉE POUR LES FORÊTS COMPIÉGNOISES

L'Office National des Forêts et le Pays du Grand Compiégnais ont initié en septembre 2021 une démarche participative pour co-construire une stratégie partagée pour les forêts. Il est bien reconnu que les forêts sont des patrimoines naturels et culturels de premier plan, des stocks de carbone importants et font partie de l'attractivité du territoire et des ressources durables pour l'économie et la résilience des territoires. L'ONF a organisé 4 ateliers qui ont réuni 250 participants pour traiter et débattre des sujets suivants :

- Préserver la biodiversité et gérer le massif durable
- Augmenter les connaissances
- Accueillir tous les publics en forêt
- Valoriser durablement les ressources forestières

Cette stratégie s'est traduite en un plan composé de 30 actions, officialisé à travers une plénière d'engagement.



Plan des 30 actions pour la stratégie co-construite et partagée pour les forêts compiégnaises

8

OQP 3 :

ÉLARGIR LA DÉCOUVERTE,
VALORISER LES SITES PATRIMONIAUX
ET ORDINAIRES EN RESPECTANT
L'ESPRIT DES LIEUX

Réinventer l'offre touristique
et favoriser l'itinérance et
les mobilités actives pour
une découverte apaisée et
approfondie



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Entre Dreuilhe et Montferrier/ Belesta (voie verte)
- Entre Montségur, Montferrier et Belesta (navette)
- Sites des 9 belvédères
- Itinéraires de randonnées du PTR de la CCPO
- Axes d'arrivée majeurs : D117 et D625
- Routes balcons : D9/D9A/D1/D10/D516/ D210

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- Département 09

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Randonneurs, cyclorandonneurs, touristes
- Acteurs locaux du tourisme
- Habitants
- Communes

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- OGS
- Plan Territorial de Randonnée
- PAH
- UNESCO

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

La qualité du cadre rural et la spécificité du mode de vie montagnard invitent à développer un tourisme orienté vers le ressourcement et le rapport à la nature, un «slow tourisme» qui représente un potentiel important de diversification : activités de pleine nature, randonnées, itinérance, agritourisme... Cette offre touristique encourage les mobilités actives, qui permettent une découverte du territoire apaisée. Une qualité souvent recherchée par les visiteurs venus pour se ressourcer et s'immerger dans la nature et qui contraste avec l'accélération suivie dans le quotidien des grandes villes. L'enjeu de cette fiche action est ici de faire valoir l'intérêt de favoriser des mobilités actives en lien avec une découverte qualitative du territoire, de ses dimensions naturelle, culturelle, historique. Les déplacements doux permettent la compréhension du paysage dans sa profondeur et sont source d'inspiration diversifier les thématiques de découverte.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Conforter la desserte des deux portes du Grand Site par les mobilités actives.
- Développer l'usage des modes actifs et faciliter leur circulation en sécurité sur le territoire du Pays d'Olmes
- Mobiliser les acteurs sociaux-économique autour d'une vision commune de la destination
- Conforter l'authenticité du territoire et le faire découvrir dans son épaisseur au sein d'une stratégie touristique qui favorise les mobilités actives
- Œuvrer pour un tourisme durable s'adaptant aux défis liés au changement climatique et à la transition écologique

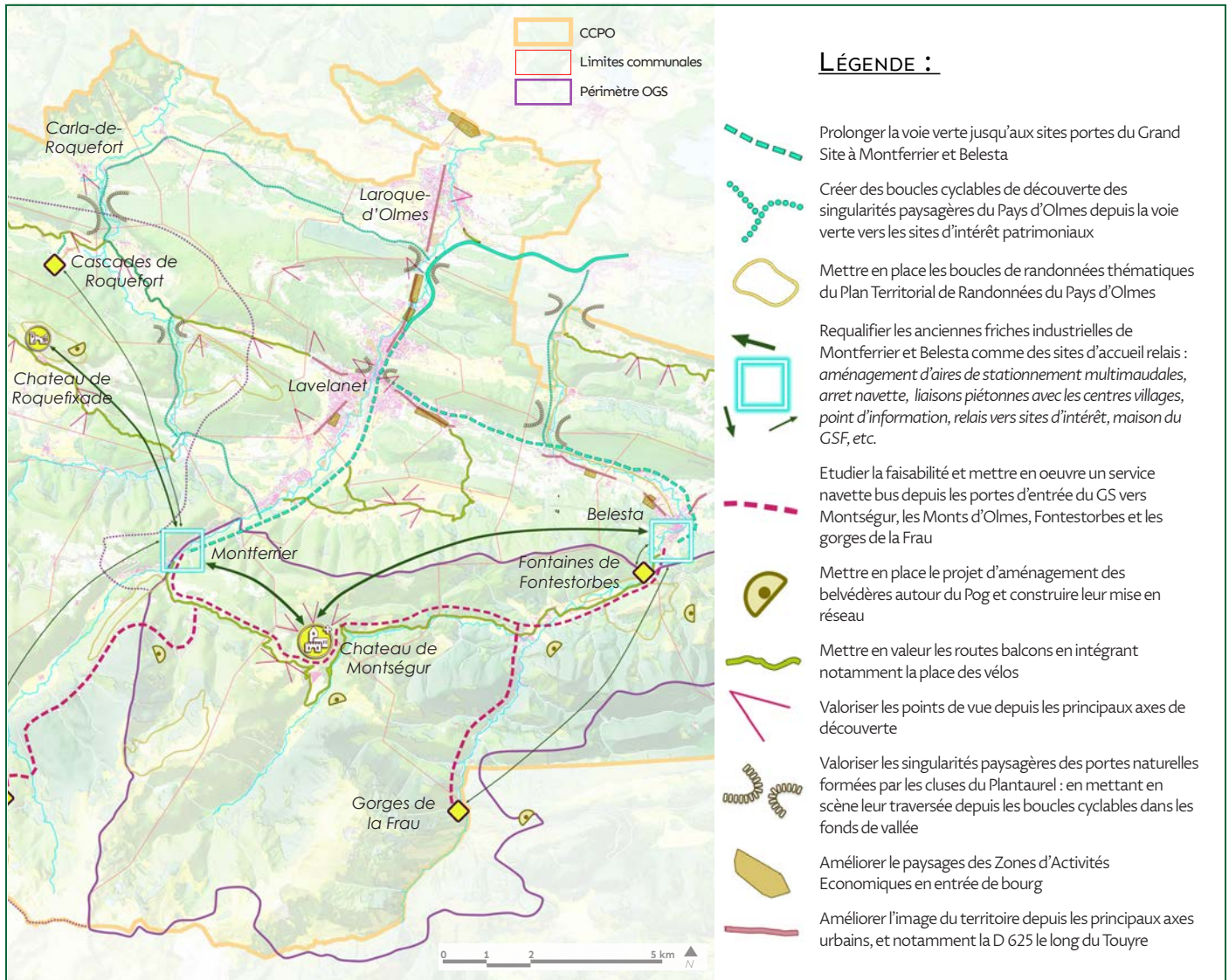


ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE			
<p>8.1 / Développer un projet de repositionnement touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir collectivement l'identité de la destination en s'appuyant sur les singularités paysagères et patrimoniales, permettant d'allonger les séjours : «slow tourisme», tourisme de nature (montagne accessible), tourisme culturel (histoire cathare, patrimoine industriel), tourisme immersif (découverte artisanat et des savoirs-faire, animations spécifiques), tourisme événementiel (spectacles, expositions au sein des friches) Conforter le réseau des Ambassadeurs : faire travailler / se rencontrer les acteurs entre eux sur la structuration de l'offre (action déjà amorcée) Mener une politique de soutien à la réhabilitation ou création de services et d'équipements bien insérés dans le paysage, pour une offre diversifiée, qualitative et répartie sur le territoire : projet Hôtel du Parc à Lavelanet, les Airelles aux Monts d'Olmes, Hôtel à Montségur... 	CDT 09 ; Office du Tourisme ; PAH Acteurs touristiques ; Ambassadeurs du Grand Site ; AMPM	Temps de travail agent en interne (CCPO) Subventions : Etat ; Région Occitanie; Département 09	ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
<p>8.2 / Offrir une alternative à la voiture individuelle pour la découverte du Grand site</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un itinéraire cyclable reliant les «portes» et l'actuelle voie verte Mettre en place une navette desservant le POG, les Monts d'Olmes, les gorges de la Frau et Fontestorbes depuis les sites portes de Bélesta et Montferrier : trouver un opérateur en charge de l'exploitation de la navette ; consolider les financements ; fixer les périodes et les plages horaires journalières de fonctionnement de la navette... Mieux travailler les connexions avec les territoires voisins (Pyrénées Catalanes par exemple) et la gare SNCF de Foix 	CD 09 ; Région Occitanie ; Services de l'Etat ; Communes; OT ; SAVASEM ; SNCF	Subventions Etat ; Région Occitanie; Département 09	ACTION PRIORITAIRE
<p>8.3 / Poursuivre le développement d'une offre et de services liés à l'itinérance et au cyclo-tourisme pour favoriser la découverte du Pays d'Olmes en mode doux</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailler sur des itinéraires de boucles cyclables, des lieux relais de recharge/réparation, stationnements vélo sur les principaux sites d'accueil, ou d'hébergement dans la poursuite du travail mené par l'office du tourisme (mise à disposition d'un réseau de bornes de recharge électrique), etc. Créer des itinéraires de balades thématiques et visites guidées en s'appuyant sur le réseau de chemins et de belvédères de la CCPO permettant de valoriser différents patrimoines et d'élargir la découverte Conforter et améliorer l'accessibilité aux forêts du territoire (au minimum les forêts publiques) tout en préservant les milieux remarquables 	CD09 ; Office du Tourisme ; Acteurs touristiques ; Communes ; FFRP	Subventions : CD 09 ; Région Occitanie : France Mobilités ; ANCT	ACTION PRIORITAIRE ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
<p>8.4 / Valoriser et donner à lire les paysages depuis les principaux parcours d'arrivée et de découverte</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un réseau de belvédères et points de vue sur le pog et sur les autres singularités paysagères du pays d'Olmes Identifier et mettre en valeur les routes balcons Qualifier les axes d'arrivée majeurs et améliorer le paysage des activités le long des entrées de villes et villages 	Office du Tourisme ; CD 09 ; Communes ; ANA-CEN ; AMPM	Subventions : CD 09 ; DREAL	ACTION DÉJÀ ENGAGÉE

◆ **PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - AXE 8 : FAVORISER L'ITINÉRANCE ET LES MOBILITÉS ACTIVES POUR UNE DÉCOUVERTE APAISÉE ET APPROFONDIE**

Le développement du réseau des mobilités alternative à la voiture permet de structurer la découverte du territoire dans son épaisseur et de profiter pleinement des atouts paysagers et patrimoniaux qu'offre le Pays d'Olmes. La voie verte, les portes d'entrée du Grand Site et la navette bus sont au cœur de ce dispositif.



Extrait de la carte du plan d'action du Plan de Paysage du Pays d'Olmes .

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Quel linéaire de piste cyclable a été créé (en km) ?
- Nombre de visiteurs du Grand Site arrivés à pied, en vélo, en train
- La mise en place d'une navette entre les sites porte et Montségur a-t-elle permis de réduire l'utilisation de la voiture pour accéder à Montségur ?
- Les itinéraires et perspectives remarquables ont-ils bénéficié d'actions de mise en valeur perceptibles ?

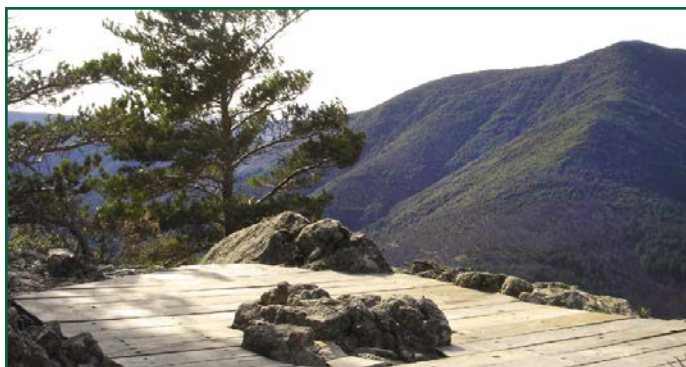
AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Site pilote 2 : «Pépites» du territoire
- Action 9.3
- Action 10.1
- Action 10.2
- Action 10.4

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



Exemple du carnet de voyage pour les «Escapades nature sans voiture» de 3 Grands Sites de France entre Aude et Hérault.



Photographie du «Belvédère des lichens» de Gilles Clément sur le sentier des Lauzes, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.



Image de la Maison d'Hôtes La Grange à Salers, GSF Puy Mary-Volcan.



Image de la véloroute des vins d'Alsace. Parcours qui traverse les vignobles et les plus beaux villages de France.

◆ L'ÉCOMOBILITÉ AU CŒUR DE LA DESTINATION TOURISTIQUE ET LES ESCAPADES NATURE SANS VOITURE

L'exemple du Grand Site de France Baie de Somme avec l'écomobilité ou les «Escapades nature sans voiture» des Grands Sites comme outil de la transition touristique nous paraissent très appropriés pour le Pays d'Olmes.

L'écomobilité devient un vecteur indispensable du tourisme de nature et permet aux visiteurs de vivre une expérience originale et responsable. Une façon de voyager propice aux découvertes et à l'immersion qui est déjà présente dans le territoire, avec l'important réseau de chemins de randonnée mis en place par la CCPO en partenariat avec le Département.

◆ INTERPRÉTATION ET TRANSMISSION DES VALEURS PAYSAGÈRES AUPRÈS DES VISITEURS

La création de sentiers d'interprétation, de parcours avec des belvédères sont à structurer et formaliser dans le Pays d'Olmes. La CCPO porte un projet pour la mise en œuvre du Schéma d'interprétation de valorisation de la randonnée dans le cadre du Plan Avenir Montagne.

Voici l'exemple des sentiers des Lauzes, en Ardèche, projet reliant le paysage, l'associatif, le culturel et l'art avec un atelier refuge avec des résidences de création.

<https://surlsentierdeslauzes.fr/le-sentier/visite-du-sentier/>

◆ SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJETS ÉCO- RESPONSABLES

L'exemple de l'accompagnement des hébergeurs sur le Grand Site de France Puy Mary-Volcan du Cantal nous paraît très intéressant pour aider à résoudre la problématique d'hébergement et d'accueil qui existe dans le Pays d'Olmes. Ils ont réussi à mettre en place des formations destinées aux hébergeurs, un accompagnement technique, renforcer la visibilité des structures d'accueil et encourager un hébergement éco-responsable.

◆ LA VÉLOROUTE DES VINS D'ALSACE

Considéré un de plus beaux itinéraires vélos d'Europe, la véloroute des vins d'Alsace d'une distance de 140 km de Marlenheim à Thann faisable en 3 jours. Elle permet de découvrir l'Alsace, ses vignobles et paysages sans voiture et à votre rythme. L'itinéraire traverse de nombreux villages classés plus beaux villages de France et permet de rencontrer les vignerons pour découvrir la fabrication du Riesling et du Gewurztraminer. Un exemple de parcours touristique basé sur une mobilité active qui permet d'allier agriculture, patrimoine et tourisme.

9

OQP 3 :

ÉLARGIR LA DÉCOUVERTE,
VALORISER LES SITES PATRIMONIAUX
ET ORDINAIRES EN RESPECTANT
L'ESPRIT DES LIEUX

Organiser l'accueil du Grand Site au niveau de ses deux portes d'entrée, Montferrier et Bélesta



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Montferrier : Site ancienne usine SAB
- Bélesta : Ancien site industriel avenue de Fontestorbes

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- Communes

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Collectivités/communes
- Habitants
- Touristes/visiteurs

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PAH
- OGS
- PLUi

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

La stratégie autour des deux portes d'entrée du Grand Site à Montferrier et Bélesta est un maillon important de la gestion des flux de fréquentation sur le Grand Site. Elle vise, entre autres, à limiter la saturation en cœur de site au château de Montségur, et servir de base pour une expérience de visite permettant une découverte élargie du territoire. Ces portes sont des lieux privilégiés en matière d'accueil, d'accès aux services (dont mobilités alternatives) et d'information pour les visiteurs. Le diagnostic a soulevé leurs potentiels et des enjeux ont rapidement émergé, notamment sur la requalification d'anciennes friches industrielles en « pôles d'accueil », leur mise en lien avec les bourgs situés à proximité et la redynamisation de ceux-ci.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Limiter la présence des véhicules visiteurs en cœur de site et promouvoir une découverte apaisée
- Contribuer à mieux répartir la fréquentation sur le territoire
- Améliorer l'offre d'accueil et l'information sur le Grand Site
- Promouvoir l'écomobilité sur le territoire et atténuer l'impact de la voiture individuelle sur le paysage et l'environnement
- Organiser une stratégie de découverte en boucle plutôt qu'en aller-retour, pour diversifier l'expérience et faire valoir la diversité patrimoniale et paysagère du Pays d'Olmes

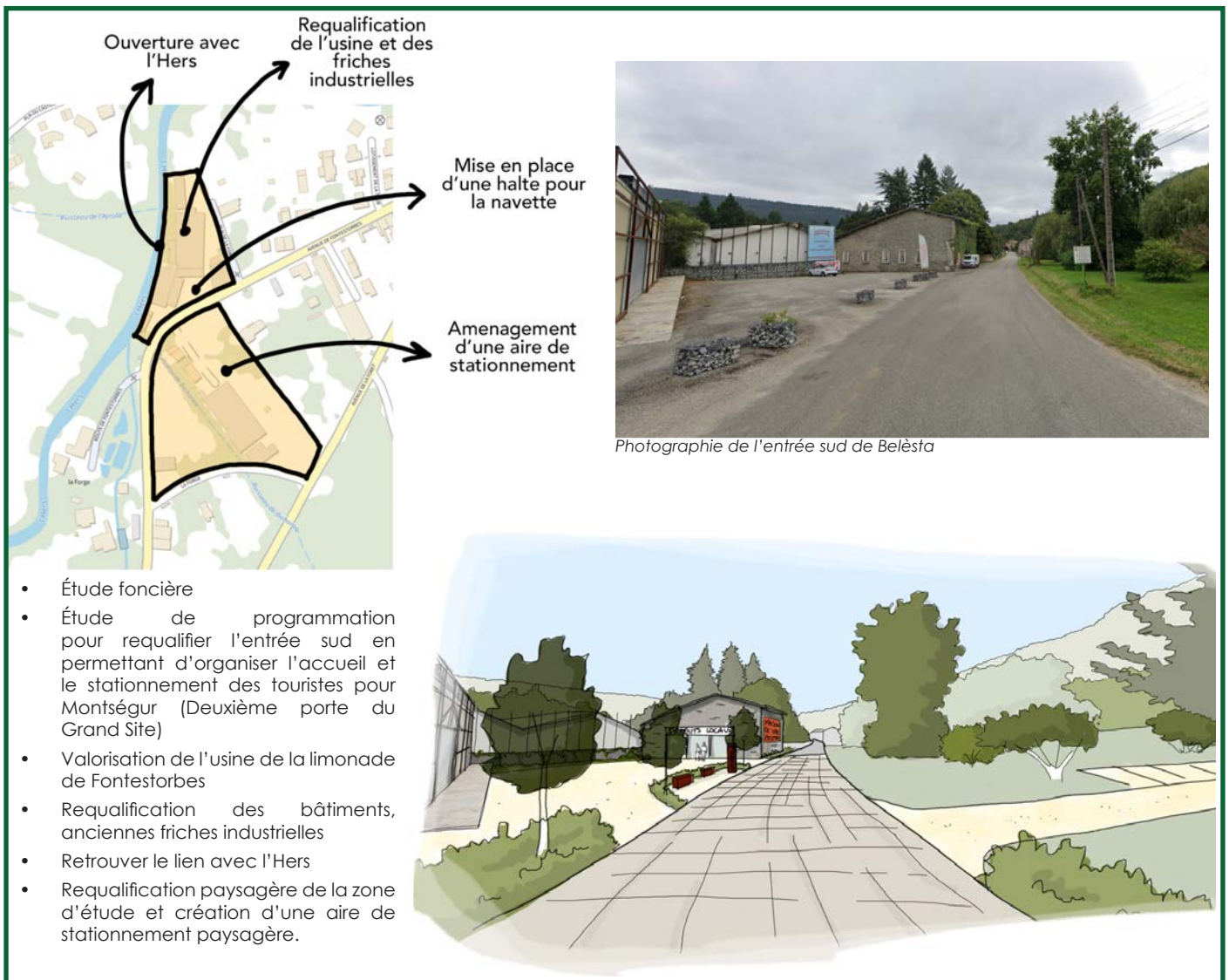


ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>9.1 / Identifier, acquérir ou conventionner certaines parcelles stratégiques pour organiser l'accueil sur les sites-portes</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscrire au PLUi leurs nouvelles vocations et le cas échéant identifier dans le cadre de sa révision prévue en 2027, des zonages ou contraintes réglementaires à faire évoluer, des emplacements réservés qui pourraient être utiles au projet d'aménagement des sites 	Propriétaires privés : communes	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION PRIORITAIRE
<p>9.2 / Réaliser des esquisses/programmes et requalifier les deux sites-portes du Grand Site : la SAB à Montferrier et la friche avenue de Fontestorbes à Belesta</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser, définir et dimensionner les besoins en termes programmatiques (stationnements, équipements, etc.) et poser les principes d'aménagement et de requalification de ces portes et principaux points d'intermodalité ajustés à la sensibilité des lieux Faire appel à des équipes de concepteurs (paysagistes, architectes) pour réaliser ces esquisses Organiser, signaler et sécuriser une liaison piétonne entre le « site porte » et les centres-bourgs à proximité Mettre en œuvre des projets sobres et durables valorisant les qualités paysagères des sites, notamment en donnant plus de place aux rivières et en mettant en avant leur histoire industrielle 	Services de l'Etat : DREAL, UDAP 09 ; DDT 09 ; RGSF via paysagiste conseil ; Concepteurs	DREAL (financement études) ; Région Occitanie, Département 09, Fond friches, Fond Vert ;	ACTION PRIORITAIRE
<p>9.3 / Promouvoir la diversité patrimoniale et paysagère du Pays d'Olmes depuis ces «sites portes»</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur l'espace d'interprétation dédié aux paysages Proposer des expositions/découverte de l'histoire industrielle, dont ces sites sont les témoins Mettre en place un accueil et un point d'information sur le Grand Site et sur les autres sites relais (documentation, flyers, etc...) 	PAH ; OT	Temps de travail agent en interne (CCPO)	

◆ PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 9.2 : RÉORGANISER LES PORTES D'ENTRÉE DU GRAND SITE

Deux portes du futur Grand Site de France sont identifiées. La première à Montferrier sur l'ancienne SAB et une deuxième sur la commune de Bélesta qui permettra de requalifier l'entrée du village de Bélesta et de mettre à l'honneur les produits locaux, comme la limonade de Fontestorbes



Esquisse pour la requalification de l'entrée de Bélesta et l'ensemble des anciennes friches en bord de l'Hers. Cet espace peut devenir une porte d'entrée pour le Grand Site de Montségur

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

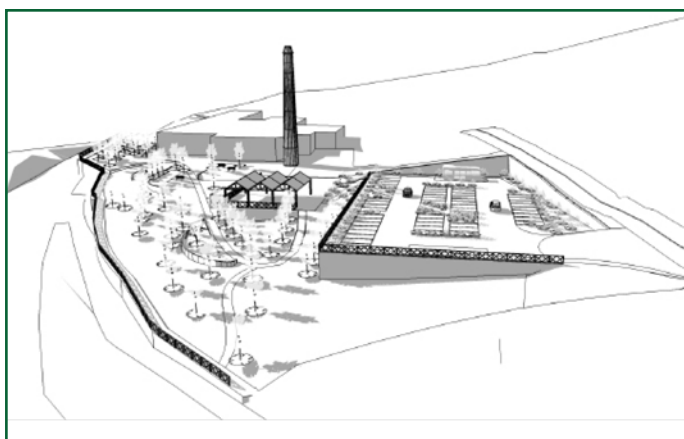
QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- En quoi le report de l'accueil sur les portes a permis de préserver la qualité paysagère du cœur de site classé ?
- Les deux portes de site, sont-elles opérationnelles ?
- Nombre de visites dans la maison du site à Montferrier

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Site pilote 1 : séquence d'entrée
- Action 2.1
- Action 3.4
- Action 4.1
- Action 4.5

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



Extrait de l'étude du CAUE de septembre 2017 pour la commune de Montferrier.

◆ DÉMOLITION ET RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE SAB.

Suite à la réalisation d'une première étude d'aide à la décision pour une reprogrammation du site réalisée en 2017 par le CAUE, la requalification de la friche SAB à Montferrier est identifiée comme l'entrée ouest par l'OGS et devient une action prioritaire.

Actuellement la CCPO a pris en charge la démolition et dépollution de l'ancienne usine. Ainsi, le site devient une opportunité pour la restauration de la rivière et pour renforcer le corridor écologique du Touyre en même temps qu'il libère une grande surface capable d'accueillir un pôle de stationnement, la nouvelle maison du Grand Site et des équipements complémentaires.

Le site devient un pôle de mobilités majeur qui permet la connexion entre le Château de Montségur et d'autres sites culturels de la vallée du Touyre et identifiés au sein du projet («Hors les Murs»).

◆ L'ÉTUDE SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes a lancé en 2022 une étude pour l'aménagement et la requalification paysagère de la station des Monts d'Olmes. Le dérèglement climatique que nous subissons a un impact direct sur la diminution de l'enneigement de la station. Ainsi, la CCPO engage une étude ambitieuse pour redonner un nouveau sens à l'actuelle station de ski.

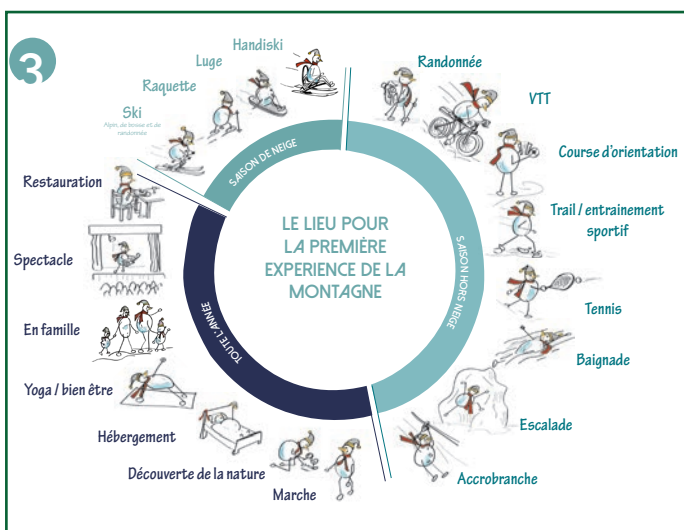
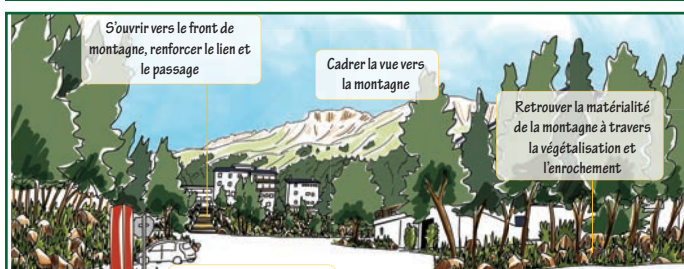
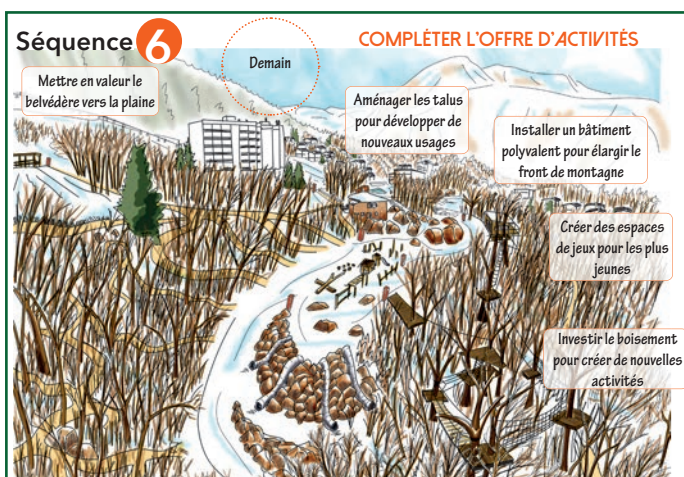
Cette étude permet de promouvoir la diversité patrimoniale, aussi naturelle, et paysagère du Pays d'Olmes. Une navette permettra l'accès depuis la future Maison de Site de Montsegur jusqu'au Mont d'Olmes et le Pog de Montségur.

Cette étude est basée sur 4 axes forts :

- Conforter le produit neige en simplifiant le domaine skiable
- Diversifier les activités au-delà du ski pour favoriser le patrimoine naturel du site
- Renforcer la commercialité de la station en développant l'hébergement touristique de qualité
- Rénover l'image de la station et la qualité de l'accueil en requalifiant le bas des pistes avec un regard paysager d'excellence.

Les stratégies de développement générales de l'étude sont structurées comme suit :

- Réhabiliter et conforter la ressource en eau
- Renforcer le caractère montagnard
- S'inscrire dans l'Opération Grand Site
- Améliorer la découverte du massif avec la collaboration de l'ANA-CEN
- Réaménager le front de neige
- Restaurer et développer les 4 saisons de la station
- Soutenir des projets structurants pour la station en hébergement et urbanisme



Extrait de l'étude du Mont d'Olmes réalisée par l'agence Architecture & Paysage et son équipe.

OQP 3 :

ÉLARGIR LA DÉCOUVERTE,
VALORISER LES SITES PATRIMONIAUX
ET ORDINAIRES EN RESPECTANT
L'ESPRIT DES LIEUX

Élargir le réseau de
découverte aux villages
et sites d'intérêt moins
connus en anticipant la
fréquentation future



ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Bourgs centres des communes
- Cascade de Roquefort
- Gorges de la Frau
- Fontaine de Fontestorbes
- Monts d'Olmes
- Roquefixade

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- Communes

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Collectivités/communes
- Habitants
- Touristes, randonneurs, cyclotouristes
- Acteurs locaux du tourisme

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PLUi
- PAH
- OGS
- Natura 2000

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

A côté des sites touristiques majeurs (Montségur, Le château cathare, Roquefixade, etc.), d'autres sites naturels ou culturels du Pays d'Olmes, plus confidentiels, attirent de plus en plus de visiteurs chaque année. Ces derniers sont sollicités car ils caractérisent une géographie et une géologie singulières, ils contribuent à la lecture et à la compréhension du territoire et de son histoire. Les bourgs et villages de la Communauté de Communes sont aussi des points d'intérêt et des lieux relais potentiels pour la visite et l'accueil des visiteurs. L'enjeu est d'anticiper la fréquentation future de ces sites par un accueil et une valorisation respectueuse et adaptée à la sensibilité des lieux. Il s'agit également de proposer un fonctionnement apaisé pour une cohabitation harmonieuse des différents usages et usagers.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Élargir la découverte et faire valoir la diversité patrimoniale du Pays d'Olmes en mettant en valeur des sites «pépites», sites relais pour la découverte
- Anticiper une hausse de fréquentation de ces sites en garantissant un accueil de qualité, respectant l'esprit des lieux (dispositifs pour éviter une surfréquentation)
- Mettre à distance les véhicules des sites de visite et apaiser la découverte
- Garantir une bonne insertion des aménagements d'accueil dans le paysage et offrir des espaces de qualité
- Faire valoir le patrimoine et le paysage aux abords des sites (centres-bourgs, points de vue, singularités paysagères etc.)
- Garantir une même exigence qualitative pour les sites-relais que pour le cœur de site

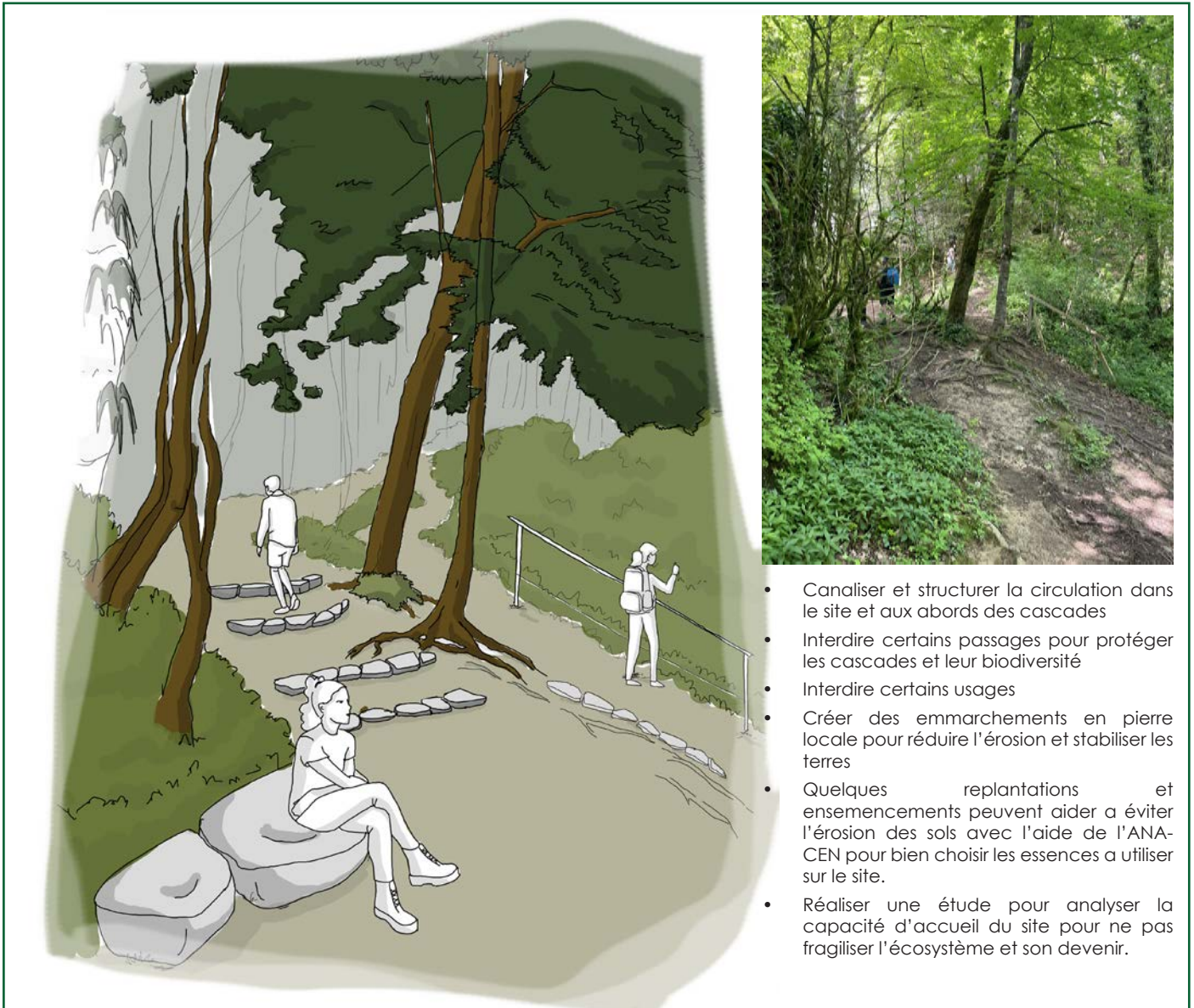


ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>10.1 / Réaliser une étude de fréquentation et des mobilités sur l'ensemble du territoire du Pays d'Olmes</p>	Office Tourisme ; Bureau d'études	Subventions : ANCT, CD 09, Région Occitanie	ACTION PRIORITAIRE
<p>10.2 / Identifier, acquérir ou conventionner certaines parcelles stratégiques pour organiser l'accueil des sites d'intérêt (stationnement, liaison, point information etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscrire au PLUi leurs nouvelles vocations et le cas échéant identifier dans le cadre de sa révision prévue en 2027, des zonages ou contraintes réglementaires à faire évoluer, des emplacements réservés qui pourraient être utiles au projet d'aménagement des sites Élaborer des OAP sectorielles (PLUi) sur les principes d'aménagement des sites d'intérêt identifiés 	Propriétaires privés ; Chambre d'Agriculture ; SAFER ; ONF	Temps de travail agent en interne (CCPO)	ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
<p>10.3 / Réaliser et mettre en œuvre des schémas d'accueil et de découverte pour chacun des sites relais</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire appel à des équipes de concepteurs (paysagistes, architectes) pour réaliser ces schémas Réorganiser le stationnement : mise à distance des véhicules, prise en compte de la sensibilité des sites pour définir leur capacité d'accueil, choix privilégié des abords des villages ou des bourgs, intégration des camping-cars le cas échéant, lutte contre le stationnement sauvage par des dispositifs type potelets bois, privilégier la place du végétal et des matériaux locaux et perméables Poursuivre la requalification des abords des sites et/ou mettre en œuvre des aménagements respectant l'esprit des lieux : matériaux locaux, palette végétale, limitation des surfaces imperméables, etc. Mettre en scène de façon qualitative le parcours d'accès depuis le stationnement jusqu'aux sites : inscription dans le site, valorisation du paysage traversé, choix des matériaux/palette végétale adaptée,...) Mettre en place des mobiliers et une signalétique cohérents à l'échelle du Pays d'Olmes 	Office Tourisme ; Service de l'Etat ; CAUE 09 ; Maîtres d'oeuvre : paysagistes concepteurs, architectes etc.	Subventions : FEDER, Région, CD 09, Fondation du patrimoine (DRAC)	ACTION PRIORITAIRE
<p>10.4 / Mettre en œuvre le projet de requalification de la station de ski des Monts d'Olmes</p> <p>25 actions chiffrées issues de l'étude d'aménagement et la requalification paysagère de la station des Monts d'Olmes pour mettre en place une station quatre saisons et diversifier les activités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reconversion des Monts d'Olmes en une station quatre saisons. Diversifier les activités Réaménager et végétaliser les parkings Créer des sentiers de randonnée internes Réaménager le front de neige Mettre en place un plan de gestion écologique du domaine... 	Opérateurs touristiques, CD 09 SAVASEM DREAL DDT Maîtres d'œuvre EPF	Atout France Région Occitanie Banque des territoires Fond Vert ; agence de l'eau ; FEDER ; DETR ; CD 09 ; Région	ACTION PRIORITAIRE ACTION DÉJÀ ENGAGÉE
<p>10.5 / Développer une communication dans un objectif d'équilibre entre valorisation et préservation</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une édition d'une carte paysagère valorisant la diversité paysagère et patrimoniale du Pays d'Olmes à destination des mairies et de l'office du tourisme Relayer et communiquer sur ces sites au sein de l'office du tourisme, des points d'information touristiques et dans le centre des villes et villages 	Office Tourisme ; PAH	Temps de travail agent en interne (CCPO)	

◆ PRINCIPLE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 10.3 : CRÉATION D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION À ROQUEFORT-LES-CASCADES

Le magnifique site de Roquefort-les-Cascades souffre de sa haute fréquentation. La réalisation d'un projet sensible et minimaliste pour canaliser les visiteurs paraît nécessaire afin de protéger les sites fragiles et éviter les érosions du sol.



- Canaliser et structurer la circulation dans le site et aux abords des cascades
- Interdire certains passages pour protéger les cascades et leur biodiversité
- Interdire certains usages
- Créer des emmarchements en pierre locale pour réduire l'érosion et stabiliser les terres
- Quelques replantations et ensemencements peuvent aider à éviter l'érosion des sols avec l'aide de l'ANACEN pour bien choisir les essences à utiliser sur le site.
- Réaliser une étude pour analyser la capacité d'accueil du site pour ne pas fragiliser l'écosystème et son devenir.

Esquisse d'un possible aménagement paysager pour gérer les flux de visiteurs, organiser les circulations, limiter les passages et réduire l'érosion du site.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acquisitions ou conventionnements de parcelles dédiées à l'accueil sur site d'intérêt
- Nombre d'OAP et plans guides réalisés pour organiser l'accueil
- Comment la structuration de l'offre touristique a-t-elle permis d'élargir l'attractivité du territoire dans son épaisseur
- Nombre d'enquêtes « légères » de satisfaction des visiteurs

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Site pilote 2 : «Pépites» du territoire
- Action 2.1
- Action 8.1
- Action 8.2
- Action 8.3

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



OAP du PLUi du Pays d'Olmes pour la commune de Roquefort-les-Cascades

◆ L'OAP POUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-CASCADES

L'affluence touristique en constante augmentation, que subit la commune de Roquefort-les-Cascades demande de mener une réflexion globale autour du stationnement, de l'appropriation, de la requalification du cœur du village et de l'accessibilité au site des cascades. Des réflexions et projets de requalification ont été menés aussi bien par le CAUE que par la commune avec une volonté de redynamiser la place du village avec un nouvel équipement lié à l'accueil. L'eau nous paraît être le fil conducteur du futur aménagement, une mise en valeur de celle-ci pourrait être envisagée pour la nouvelle requalification de l'espace public.

La première étape est faite avec l'OAP du PLUi du Pays d'Olmes qui permet d'identifier les futures aires de stationnement.

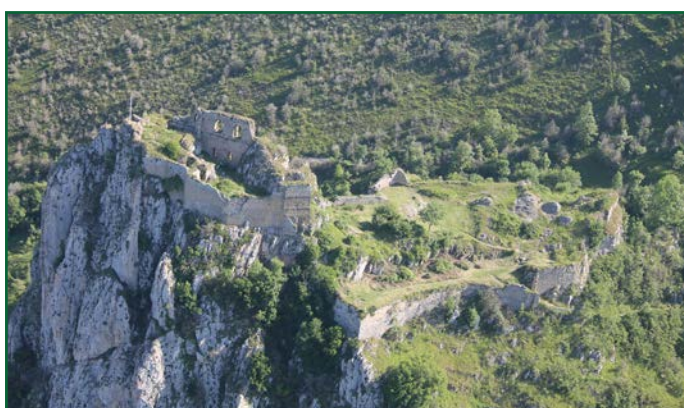


Image du château de Roquefixade

◆ LA GESTION DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE À ROQUEFIXADE

Le château de Roquefixade est un site touristique important du Pays d'Olmes, qui participe au développement du tourisme. Souhaitant intégrer le périmètre Grand Site dans les prochaines années, la gestion de la fréquentation est pensée dorénavant et déjà dans « l'esprit Grand Site ». Des actions comme la mise en valeur de nombreux sentiers permettant la découverte paisée du site, l'intégration dans le document d'urbanisme (PLUi) d'un espace de stationnement qui sera créé à proximité et la mise en place prochaine d'un belvédère et d'éco-compteurs participent à un accueil de qualité et à la répartition des flux de visiteurs sur le territoire.



Photographies du projet de déconstruction du Club Med dans le Cap de Creus. Projet réalisé par le paysagiste Marti Franch et son équipe.

◆ LE PROJET DE DÉCONSTRUCTION DU CLUB MED AU CAP DE CREUS EN ESPAGNE

Le projet paysager de Marti Franch, paysagiste catalan, a permis de retrouver la valeur intrinsèque d'un paysage naturel exceptionnel qui avait été transformé en centre de vacances accueillant jusqu'à 900 touristes annuels pendant une quarantaine d'années.

Durant la période de 2008-2010, le Club Med a été déconstruit. Le projet a permis la démolition de tous les bâtiments, leur recyclage avec l'utilisation de certains matériaux directement sur site pour la création de cheminements. Le projet a pris soin d'enlever toutes les plantes endogènes, restaurer les milieux naturels du Cap de Creus (Parc Naturel depuis 1998). En même temps, des aménagements sobres en acier corten ont permis de valoriser le site avec la création de belvédères, chemins et panneaux qui mettent en scène les formations géologiques qui ont été source d'inspiration pour le peintre Salvador Dalí. Un exemple réussi de projet qui permet de valoriser et restaurer un patrimoine naturel qui avait été exploité pendant quarante ans par un tourisme massif.

OQP 4 :

PARTAGER LES VALEURS
PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES
DU PAYS D'OLMES AUPRÈS DE
TOUS LES PUBLICS



**Sensibiliser le Grand
Public, habitants et locaux,
notamment par des actions
participatives**

ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION**SITES ET COMMUNES CONCERNÉES**

- Toutes les communes du territoire

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO
- PAH
- Les ambassadeurs de l'OGS

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Habitants
- Associations locales
- Touristes

**CONVERGENCE AVEC D'AUTRES
POLITIQUES PUBLIQUES DU
TERRITOIRE**

- PAH
- OGS
- ANA-CEN d'Ariège (3 projets de sciences participatives sur le territoire de l'OGS)
- AMPM

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

Pour être comprise et partagée, la question du paysage doit pouvoir se matérialiser plus profondément dans la vie sociale et collective. Aujourd'hui, on constate que la plupart des habitants n'ont pas accès à une information suffisante pour y être sensibilisés. Ils sont pourtant des acteurs essentiels dans la mise en œuvre d'un tel projet de territoire partagé, accepté voir désiré. Pour faire vivre cette connaissance collective des paysages du Pays d'Olmes, et la conscience de leur fragilité, l'enjeu est de mener des actions spécifiques en direction du grand public, par le biais de projets d'animation nombreux et variés.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Faire connaître la démarche, les réflexions et résultats issus du Plan de paysage
- Sensibiliser les habitants, les acteurs partenaires, les touristes à la question du paysage et de ses dynamiques
- Inciter les habitants à agir, rendre les citoyens acteurs de leurs paysages et leur devenir



ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>11.1 / Élaborer un programme d'animation annuel in situ du grand public pour donner à lire et à comprendre les paysages, l'histoire et la biodiversité (eau, agriculture, forêts, catharisme, VUE, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'inscrire au sein du programme d'animation Grand Site à destination du public (habitants et visiteurs) Inclure de façon systématique un atelier "Plan de paysage" pour chaque évènement grand public organisé dans le Pays d'Olmes (exemple la fête de la Montagne ou la fête de la noisette). Organiser des journées citoyennes du paysage et de la biodiversité Conventionner avec les partenaires pour l'animation de ce programme et former les ambassadeurs aux valeurs paysagères pour qu'ils soient des relais de la transmission auprès du public (locaux et visiteurs) Animer les espaces publics des bourgs et villages avec des productions qui viennent des habitants Organiser une traversée de la plaine aux estives en évoquant les enjeux d'évolution des paysages face à la transition écologique : «Transition-Transhumance» Investir le réseau de belvédères ou certaines friches : installations artistiques, concerts, investigation des façades des anciennes usines, etc., pour les faire connaître, les animer et les valoriser Mettre en place des chantiers participatifs : reconquête des rives du Touyre, réouverture de points de vue, etc. 	<p>PAH ; ANA-CEN ; Habitants référents ; Associations locales ; CAUE ; établissements publics culturels ; paysagistes concepteurs (en appui pour l'animation) ; AMPM</p>	<p>Temps de travail agent en interne (CCPO)</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p> <p>ACTION DÉJÀ ENGAGÉE</p>
<p>11.2 / Créer un espace d'interprétation des paysages au sein de la maison du Grand Site</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclure cet élément de programme au sein de l'étude architecturale du bâtiment Mettre en place un projet muséographique 	<p>Equipe de concepteurs : architectes paysagistes scénographes</p>	<p>Budget CCPO</p> <p>Subventions : DREAL</p>	
<p>11.3 / Créer une exposition itinérante du Plan de paysage du Pays d'Olmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire circuler dans les différentes mairies, médiathèques, futures maisons du Grand Site et du Paysage Co-construire avec les habitants un temps de partage autour de l'exposition 	<p>Communes ; équipements publics</p>	<p>Temps de travail agent en interne (CCPO)</p>	<p>ACTION PRIORITAIRE</p> <p>ACTION DÉJÀ ENGAGÉE</p>
<p>11.4 / Lancer la création d'un Observatoire Photographique du Paysage et de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Observatoire Photographique pourrait être une continuité de la démarche déjà existante sur Montségur et sur la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint Barthélémy 	<p>DREAL ; DDT09 ; ANA-CEN Ariège ; associations ; habitants</p>	<p>Temps de travail agent en interne (CCPO)</p> <p>subventions : DREAL</p>	<p>ACTION DÉJÀ ENGAGÉE</p>

◆ PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 11.3 : CRÉATION D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE DU PLAN DE PAYSAGE

La Maison du Grand Site sera un lieu d'exposition dédié à la valorisation des paysages du Pays d'Olmes, leurs évolutions et leur devenir. Une exposition itinérante pourrait faire le tour du territoire pour continuer à faire connaître le Plan de paysage et construire une culture commune des paysages du Pays d'Olmes.

Exemple des panneaux de l'exposition du Plan de paysage d'Étretat qui présente un portrait sensible de la côte d'Albâtre.



Dessin qui représente l'exposition itinérante qui présentera le Plan de paysage et fera le tour de l'ensemble des communes du Pays d'Olmes.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de lectures paysagères animées et organisées par an
- Nombre de randonnées pédagogiques organisées par an
- Nombre d'utilisation de l'exposition itinérante, nombre de jours d'exposition, nombre de visiteurs
- Nombre de conventions de sensibilisation passées (CAUE, ...) et nombre d'actions partenaires programmées, mises en œuvre ou soutenues
- Nombre de participants aux différentes animations

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Action 3.5
- Action 4.5
- Action 5.4
- Action 6.4
- Action 8.4
- Action 11.2

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



Fête de la Montagne et Programme de découvertes du Grand Site de Montségur



La transhumance mise à l'honneur pour la sensibilisation du grand public

Programme des animations été 2023

Les oiseaux de la forêt	mercredi 12 juillet	Petite rando autour de Montségur 9h30 - 16h, sortie adaptée avec des personnes malentendantes
Mieux connaître les lacs de montagne, projets "Niv'O" pose échelles limnimétriques	samedi 15 et dimanche 16 juillet	Week end lacs "Niv'O": pose échelles limnimétriques
Sur la piste des petites bêtes : observations et jeu de piste pour toute la famille	mercredi 19 juillet	Jeu de piste autour de Montségur 9h30 - 15h30
La nuit, tout se passe ici... S'immerger, écouter, ressentir.	jeudi 20 juillet	Soirée nature autour de Montségur 19h30
La Grenouillère, tourbière et archive du temps	mercredi 26 juillet	Grenouillère RDV 8h30 à Montségur
Zones humides, sentinelles du changement climatique à la biodiversité étonnante	jeudi 27 juillet	Monts d'Olmes 9h aux caisses
Rapaces des Pyrénées	mercredi 2 août	Autour du village de Montségur 9h-15h30
La montagne face au changement du climat: Tourbière et espèces sentinelles	Mercredi 9 août	8h30 à Montségur, randonnée à la Grenouillère
Géographie d'une chaîne de Montagne : A la découverte des Pyrénées	jeudi 10 août	Monts d'Olmes : Géographie des Pyrénées 8h30 à 15h30
Montségur : chroniques de l'évolution des paysages, sciences participatives	mercredi 16 août	Petite rando autour de Montségur 9h30h - 15h
Nuit des étoiles : histoires et observations	jeudi 17 août	Nuit des étoiles : RDV 19h au col de Montségur
Le massif de Tabé face au changement climatique : Moulzoune	mercredi 23 août	Randonnée de 500m de dénivelé- 9h à 15h. RDV à Moulzoune
Nuit de la chauve-souris : découverte de ces mystérieux mammifères	jeudi 24 août	Soirée nature autour de Montségur 19h30

Sur inscriptions :
06 46 76 24 21

Exemple du programme d'animations de la Réserve Naturelle

◆ LE PROGRAMME DE DÉCOUVERTE DU GRAND SITE

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes organise un programme d'animations pour découvrir, connaître et faire vivre le territoire avec l'objectif de sensibiliser tous les publics à la démarche de l'OGS.

Ce programme s'organise autour de l'ensemble du territoire de l'OGS avec la volonté de valoriser et faire connaître les magnifiques paysages et richesses du territoire.

Ce programme associe de nombreux partenaires comme les ambassadeurs de l'OGS, la Réserve Naturelle Régionale du Saint-Barthélemy et le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares, etc.

◆ QUAND L'ACTIVITÉ AGRICOLE S'IMPLIQUE DANS LA SENSIBILISATION ET LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

Exemples d'activités agricoles qui deviennent des leviers pour sensibiliser le grand public aux métiers qui transforment les paysages et leurs valeurs : la transhumance des vaches et des brebis avec leurs éleveurs.

L'origine de cette démarche vient des éleveurs eux-même, qui font toujours partie des animations phares du Pays d'Olmes.

◆ LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SON IMPACT SUR LA DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ

La Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy est un site majeur du territoire du Pays d'Olmes pour la protection, la découverte, et la sensibilisation à la biodiversité du territoire.

Des animations autour des oiseaux, des zones humides, des chauve-souris, de la géographie et des paysages entre autres sont organisées tout au long de l'année en fonction des saisons autour de Montségur, des Monts d'Olmes ou de Moulzoune majoritairement.

Les acteurs de la réserve accompagnent de nombreuses activités et projets locaux en apportant leur expertise et leur sensibilité. Voici une liste non-exhaustive des évènements portés par la Réserve :

- La Fête de la Nature / La Fête de la Montagne
- Le Jour de la Nuit
- Sciences participatives
- Programmes avec les scolaires
- Journée Mondiale des Zones Humides
- Journées européennes du Patrimoine

OQP 4 :

PARTAGER LES VALEURS
PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES
DU PAYS D'OLMES AUPRÈS DE
TOUS LES PUBLICS

Sensibiliser le jeune public aux enjeux de paysage et de biodiversité



ORIGINE ET CADRE DE L'AXE

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Toutes les communes du territoire

PILOTE(S) DE L'ACTION

- CCPO

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Les enfants du territoire
- Les adolescents du territoire
- Touristes et visiteurs

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PAH
- OGS
- ANA-CEN (projet éducatif de la RNR, Aire Terrestre éducative,...)

◆ CONTEXTE ET ENJEUX

Le jeune public est l'avenir du territoire du Pays d'Olmes. Pour cette raison, il est très important d'aborder les enjeux paysagers depuis la petite enfance. Les notions de paysage, de ses valeurs et les objectifs de qualité paysagère formulés au sein du Plan de paysage peuvent être abordés au travers de jeux, ateliers et fiches pédagogiques.

Bien comprendre le territoire, ses évolutions et l'impact de nos décisions et actions fait partie des règles du jeu pour être acteur de son territoire et de son devenir.

◆ OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

- Partager la connaissance auprès des plus jeunes
- Sensibiliser les enfants aux enjeux et défis de demain par le prisme du paysage, reflet de nos choix de modes de vie
- Recueillir l'avis et permettre l'implication de ceux qui hériteront et seront acteurs de ces paysages demain
- Les accompagner à être acteurs de leur territoire demain



ACTIONS ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers - Subventions	Temporalité
<p>12.1 / Traduire le Plan de paysage dans un format compréhensible et accessible pour le jeune public</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser la visite commentée de l'exposition itinérante du Plan de paysage avec les établissements scolaires du territoire Proposer des lectures paysagères du Pays d'Olmes dédiées aux scolaires Créer un carnet pédagogique autour du Plan de paysage Travailler sur une Fresque Climat et paysages dans les écoles du territoire 	PAH ; équipes pédagogiques scolaires ; associations ; BE spécialisés en vulgarisation scientifique ; graphistes	Subventions : ADEME ; agence de l'eau ; DREAL	ACTION PRIORITAIRE
<p>12.2 / Associer les enfants aux décisions territoriales et paysagères, par la création d'un conseil des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un comité de jeunes volontaires Associer les jeunes volontaires aux réunions de suivi du Plan de paysage Les faire contribuer à l'animation des stands Plans de paysage lors des événements ou animations 	Les différentes communes du Pays d'Olmes	budget CCPO	
<p>12.3 / Mettre en place des outils pédagogiques adaptés pour les enfants pour faire connaître les spécificités et les dynamiques paysagères du Pays d'Olmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer des jeux dédiés et les faire circuler dans les différentes écoles, mairies, médiathèques, futures maisons du Grand Site, Réserve Naturelle ou Maison des Paysage S'appuyer sur des outils pédagogiques existants comme la malle vagabonde du RGSF ou l'opération «C'est mon patrimoine» portée par le PAH Construire des maquettes pour appréhender les évolutions du paysage 	PAH ; RGSF ; ANA-CEN ; CAUE ; éducation nationale	budget CCPO Subventions : CD 09, Région Occitanie	

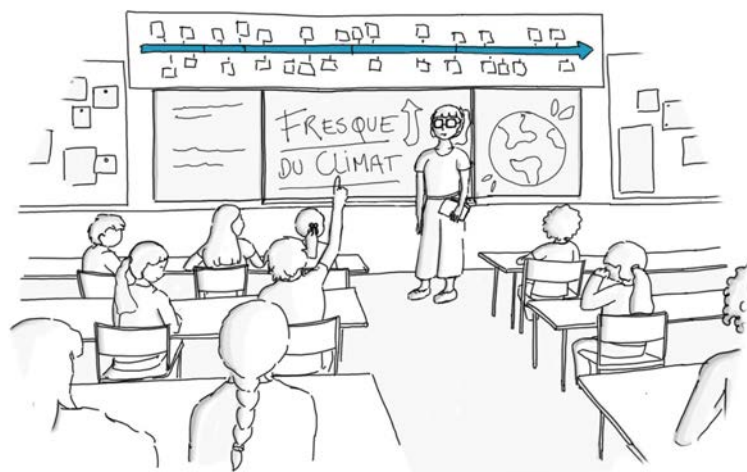

◆ PRINCIPE D'ACTION ILLUSTRÉ - ACTION 12.1 : ORGANISER DES ATELIERS LA FRESQUE DU CLIMAT DANS LES ÉCOLES DU TERRITOIRE

Le travail sur la prospective et le devenir du territoire peut être fait avec les enfants de façon ludique et pédagogique. La fresque du Climat pourrait être un très bon outil à mettre en place.

FRESQUE DU CLIMAT

POUR COMPRENDRE & AGIR
SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- COLLABORATIF
- SCIENTIFIQUE
- LUDIQUE
- CRÉATIF






Médiathèque de Chamonix-Mont-Blanc
ATELIER ENFANT - À PARTIR DE 9 ANS
MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023
14h30 à 16h30

ATELIER ADULTE
SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023
14h à 17h

INSCRIVEZ-VOUS !
C'EST GRATUIT


Médiathèque de Chamonix
39 route de la Palmyre
74400 CHAMONIX
04 50 53 34 82
www.mediatheques-valleeduchamonix.fr




EN PRATIQUE.

Un atelier La Fresque du Climat


Lors de cet atelier d'intelligence collective, les participant-es reconstituent les liens de cause à effet des changements climatiques, et explorent ensuite les actions à entreprendre dans le cadre personnel et professionnel.




3h
pour comprendre les enjeux climatiques



un jeu de 42 cartes
à animer en présentiel ou en ligne



un-e animateur-ice
pour 4 à 14 participant-es



accessible à tout public
avec des versions junior (9-14 ans), simplifiée (14-18 ans) et adultes

Un exemple d'atelier avec les enfants sur la FRESQUE DU CLIMAT

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

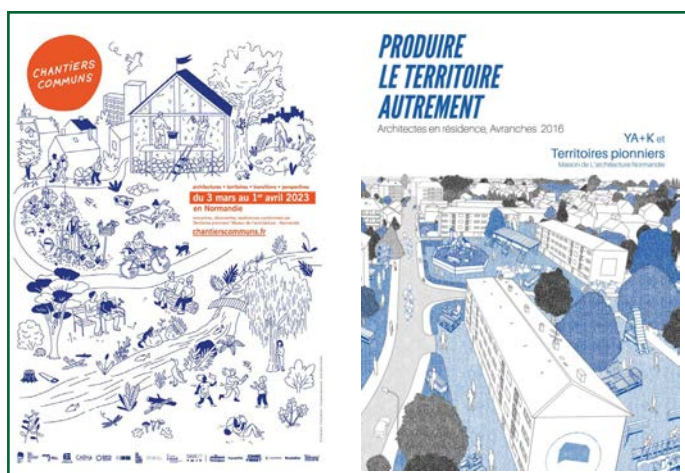
QUESTIONS ÉVALUATIVES ET INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de formations, ateliers, animations organisés dans les établissements scolaires du territoire
- En quoi peut-on dire que les connaissances des enfants en matière de paysage et de biodiversité ont évolué ?
- Nombre de scolaires sensibilisés

AUTRES ACTIONS ET SITES PILOTES LIÉS

- Action 3.5
- Action 4.5
- Action 5.4
- Action 6.4
- Action 8.4

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



Des exemples d'actions de la maison de l'architecture en Normandie

◆ «LA GRANDE EXCURSION» DE TERRITOIRES PIONNIERS

Depuis plusieurs années au sein du Minicitylab, Territoires pionniers propose aux enfants, futurs citoyens, d'explorer et comprendre leurs milieux de vie et leurs paysages.

Durant l'année scolaire 2022-2023, les élèves de six classes de l'agglomération caennaise ont dessiné puis testé le parcours de La Grande excursion, une randonnée urbaine reliant les hauteurs d'Hérouville-Saint-Clair jusqu'à la rive droite de Caen, en passant par le château.

Une belle expérience pour découvrir et se questionner sur les paysages du quotidien de façon ludique et sensible.

Territoires pionniers, la Maison de l'Architecture en Normandie



Programme «Les Enfants du Patrimoine»

◆ PROGRAMME «LES ENFANTS DU PATRIMOINE»

«Les Enfants du Patrimoine» un évènement organisé par le CAUE en collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Cathares et l'atelier Canopée la veille des Journées Européennes du Patrimoine, pour proposer aux scolaires du territoire un programme d'activités culturelles et gratuites. Ces animations doivent permettre une découverte ludique et pédagogique du patrimoine bâti, imaginaire ou paysager.

<https://www.les-enfants-du-patrimoine.fr>

◆ C'EST MON PATRIMOINE

Le projet «C'est mon patrimoine» permet aux jeunes éloignés de la culture de découvrir les richesses de son territoire. Les jeunes découvrent le territoire, leur histoire, leur patrimoine et richesses en même temps qu'ils découvrent les techniques de création artistique.

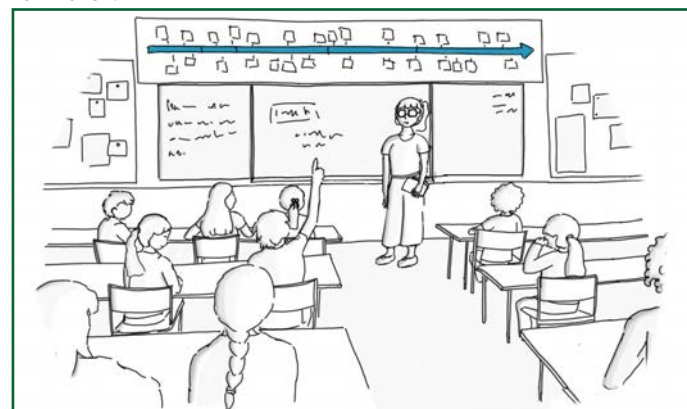


Un responsable de la Réserve Naturelle accompagne les jeunes pendant l'animation.

◆ LES OFFRES PÉDAGOGIQUES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES PYRÉNÉES CATHARES (PAH)

Le PAH a signé une convention décennale avec le ministère de la Culture, qui prévoit des actions pédagogiques auprès des écoliers, collégiens, lycéens ainsi que des structures d'accueil de loisirs (ALAE, ALSH). Ce programme propose à l'ensemble des enseignants du Pays d'Olmes des actions pour sensibiliser le jeune public au patrimoine historique, architectural, naturel et industriel du territoire.

Concernant le volet du patrimoine paysager, un travail est engagé avec la CCPO dans le cadre de l'Opération Grand Site.



Création d'un programme pédagogique du Pays d'art et d'histoire

